

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RFS&ID_NUMPUBLIE=RFS_503&ID_ARTICLE=RFS_503_0451

Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles

par Jean-Louis PAN KÉ SHON

| Ophrys | *Revue française de sociologie*

2009/3 - Volume 50

ISSN 0035-2969 | ISBN 978-2-7080-1235-6 | pages 451 à 487

Pour citer cet article :

— Pan ké shon J.-L., Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles, *Revue française de sociologie* 2009/3, Volume 50, p. 451-487.

Distribution électronique Cairn pour Ophrys.

© Ophrys. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Jean-Louis PAN KÉ SHON

Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles

L'apport des mobilités résidentielles*

RÉSUMÉ

À partir de données longitudinales et de l'observation des mobilités résidentielles des résidents des « quartiers sensibles », nous montrons une baisse de la ségrégation d'origine sociale et à l'inverse une hausse de la ségrégation des Africains (du Nord et du Sud) entre 1990 et 1999. Non seulement la mobilité des habitants des quartiers sensibles est importante mais les sortants, Français ou Africains, effectuent majoritairement une mobilité ascendante. Les effectifs des Africains augmentent en quartiers sensibles par l'arrivée d'immigrés récents, dont ces quartiers constituent l'une de leur première étape résidentielle sur le territoire national. Il semble moins s'agir d'autoségrégation que de bénéfice d'une solidarité « au démarrage ». À variables sociodémographiques et au degré de précarité du quartier contrôlés, les Africains sortent plus difficilement des zones sensibles et ont quatre fois plus de risques de s'installer dans les quartiers parmi les plus précarisés par rapport aux Français, suggérant fortement une discrimination ethnique. Ainsi, la ségrégation des Africains en quartiers sensibles s'avère ambiguë, mais néanmoins progresse dans la période. L'utilisation du degré de précarité d'un quartier, approché par son taux de chômage, apporte une dimension supplémentaire dans la compréhension des phénomènes ségrégatifs car il n'est pas indifférent que la ségrégation s'effectue dans les quartiers où la misère est la plus concentrée.

Curieusement, malgré une littérature abondante sur la ségrégation, les études quantitatives portant sur l'ensemble du territoire français sont inexistantes (1). Les difficultés d'accès aux données, bien que pesantes, paraissent

* Ce travail a pu être réalisé grâce à la mise à disposition des données par Aline Désesquelles et Jean-François Royer, alors en poste à Insee. Je les en remercie chaleureusement. Je remercie également Geraldine Martin-Houssart et Jean-Bernard Champion de la Délégation interministérielle à la ville pour m'avoir fourni aimablement des informations précieuses, Laurence Rioux, Maryse Marpsat pour leurs suggestions judicieuses, Dominique Meurs, Arnaud Bringé et André Wielki pour leur aide méthodologique. Enfin, je remercie les divers rapporteurs anonymes pour leurs nombreuses suggestions, remarques et critiques qui ont contribué à faire progresser cette étude.

(1) Toutefois, soulignons notamment les études quantitatives sur la ségrégation en Île-de-France de Préteceille (2003b, 2006a), de Maurin (2004) à partir de l'enquête Emploi, de Tabard (1993) et Martin-Houssart et Tabard (2002) portant sur la répartition socioéconomique des quartiers, de Saint-Julien *et al.* (2003) sur la disparité des revenus communaux et infracommunaux d'Île-de-France, le peuplement et les trajectoires en Seine-Saint-Denis (Lévy, 2003), de Rhein (1998) sur une partie de l'Île-de-France, etc. Nous ne mentionnons pas ici les nombreuses études monographiques sociologiques touchant de près ou de loin à la ségrégation.

insuffisantes à expliquer ce relatif désintérêt. Cette thématique, sur le versant « ethnique » de la ségrégation, est apparue tardivement en France, au début des années 1960 à la suite de la manifestation des Algériens qui mit alors en lumière leurs conditions de vie et leur concentration dans les bidonvilles aux abords des grandes villes (Tissot, 2005, p. 91). Dès 1963, Chombart de Lauwe constatait que « les ségrégations ethniques n'ont pas encore été étudiées en France [...]. Le problème est cependant d'importance dans certains secteurs » (cité par Préteceille, 2006a). Quant à la politique de la ville française, elle abordera la question de la ségrégation urbaine très tardivement, « par anti-phrase par l'objectif de la "mixité sociale" » au début des années 1990 (Préteceille, 2003a, p. 64). Pensée comme un phénomène étranger à l'Hexagone, la difficulté à aborder la ségrégation ethnique fait partie d'un refoulé national issu de la mauvaise conscience collective venant du passé colonial de la France, du traumatisme raciste de la Seconde Guerre mondiale. Ce refoulé s'est trouvé conforté par un effet pervers de l'idéologie d'égalité des citoyens, constitutive de la Nation française et de l'héritage de la déclaration des Droits de l'homme. Ce modèle républicain interdit toute distinction « d'origine ou de race » entre les citoyens et donc de mettre au jour leurs inégalités réelles à cause d'une égalité théorique postulée. Cette idéologie s'est concrétisée récemment encore lors du refus du Conseil constitutionnel d'autoriser les « statistiques ethniques » (2). Pourtant, « refuser de la [ségrégation ethnique] mesurer sous prétexte que le modèle d'intégration français ne reconnaît que des individus "libres et égaux" revient à légitimer des processus qui remettent en cause les principes mêmes de l'égalité des chances. Cela revient aussi à confondre ce que Max Weber appelait, dans *Économie et société* ([1921] 1971), "l'être" et le "devant être" des institutions » (Felouzis, 2003, p. 415).

Cette mauvaise conscience doublée de cette valeur professée d'égalité, profondément enracinée dans l'imaginaire commun, se traduisent encore aujourd'hui par une gêne à aborder frontalement la ségrégation ethnique. Contre toute attente, ce positionnement s'est trouvé historiquement conforté par une partie des intellectuels de gauche influencés par la vision marxiste de la lutte des classes, censée épuiser la totalité des inégalités, y compris ethniques (voir Sarre, Phillips et Skellington, 1989 ; Rudder, 1995 ; Simon, 2007). Ainsi, derrière la question ethnique se situerait en réalité la question sociale. D'où la relative pauvreté de la France en ce domaine d'étude. D'où, peut-être aussi, l'emploi dominant des catégories socioprofessionnelles comme substitut des classes sociales dans les études sur les inégalités spatiales (3) (par exemple chez Chenu et Tabard, 1993 ; Tabard, 1993 ; Rhein, 1998 ; Martin-Houssart et Tabard, 2002 ; Préteceille, 2003b, 2006a). D'autant qu'investiguer l'ethnique en France est *a priori* douteux, entaché d'une suspicion latente de racisme (Simon, 2008). Alors que les débats sur la ségrégation de

(2) Le Conseil constitutionnel a jugé que les traitements nécessaires aux études statistiques « ne sauraient reposer sur l'origine ethnique ou la race » par décision n° 2007-557 DC du 15 novembre 2007.

(3) À noter toutefois que les chômeurs entrent dans la composition de leurs indicateurs chez Préteceille et Martin-Houssart et Tabard, avec chez ces dernières le secteur d'activité en plus.

classe sociale *versus* la ségrégation ethnique faisaient rage depuis bien longtemps outre-Atlantique, le débat français paraît vouloir demeurer sur le schéma unique des inégalités de classe (par exemple Massey, 1981 ; Massey et Denton, 1988 ; Jargowsky, 1996 ; Simon, 2007). Ce n'est que récemment que les travaux quantitatifs abordent de façon plus ou moins approfondie l'aspect ethnique de la polarisation spatiale, chez Maurin (2004) et Prêteceille (2006b) ou de la ségrégation scolaire chez Felouzis (2003).

Les évaluations antérieures sur la région parisienne (Prêteceille, 2006a) concluait à une stabilisation de la ségrégation de classe sociale entre les deux derniers recensements exhaustifs (1990-1999). Ce qui venait confirmer les résultats de Maurin (2004) à partir des enquêtes Emploi, mais sur un échantillon sensible aux effets de grappe (4) et critiqué pour cela (Prêteceille, 2006a ; Estèbe, 2004). Maurin remarquait que si la ségrégation ethnique était plus forte que la ségrégation de classe sociale, elle était néanmoins demeurée stable au cours des vingt dernières années. Prêteceille (2006b) témoignait de cette apparente stabilité, voire d'une légère diminution de la polarisation ethnique. Or, en s'attachant à l'évaluation de la ségrégation en quartiers sensibles, nous montrerons que si la ségrégation de classe a baissé, simultanément, la ségrégation ethnique a continué à progresser entre 1990 et 1999. Pour cela, l'évaluation de la ségrégation ethnique demande de séparer des « communautés » d'étrangers qui ne sont pas soumises aux mêmes intensités de discriminations. Ce que n'a pas effectué Maurin et qui affecte en partie ses résultats. Car les discriminations en France touchent principalement les populations africaines (1,3 million de Maghrébins plus 0,4 million d'Africains subsahariens au recensement de 1999). La plupart des étrangers européens, Italiens, Espagnols et Portugais, etc., bien que plus nombreux (1,9 million), sont devenus « invisibles » en France (Insee, 2005). Les étrangers de ces diverses origines partagent inégalement les difficultés sociales provenant, notamment, des modifications de l'appareil productif après le milieu des années 1970, moins consommateur de main-d'œuvre non qualifiée (par exemple, Peach, 1998 ; Wacquant, 2006 ; Kempen et Özüekren, 1998). Mélanger ces différentes nationalités revient alors à écrêter les situations de ségrégation ethnique et donne une image faussée et minorée de la polarisation sociospatiale française.

Formellement, la ségrégation résulte des déséquilibres de peuplement venant des mobilités résidentielles de leurs habitants entre entrées et sorties d'un espace d'habitation. Aborder les phénomènes de ségrégation par les mobilités permet d'affiner la compréhension des mécanismes ségrégatifs au-delà des observations figées de la composition des territoires à partir des indices de ségrégation habituellement utilisés (pour ces derniers, voir Massey, 1981 ; Massey et Denton, 1988). Contrairement aux idées reçues, la mobilité résidentielle des habitants des quartiers sensibles français est importante, voire supérieure aux autres quartiers (Observatoire national des zones

(4) L'effet de grappe accentue les résultats obtenus à cause de l'agrégation de personnes aux caractéristiques semblables.

urbaines sensibles, 2005). Les résidents n'y sont donc pas tous « pris au piège » et le thème rebattu de l'« assignation à résidence » se révèle plus une image trompeuse qu'une réalité tangible. Cependant, la mobilité résidentielle des habitants des zones sensibles n'équivaut pas systématiquement à une mobilité ascendante car l'emménagement dans les mêmes quartiers y est fréquent (22 %). Les habitants les mieux armés socialement (plus diplômés, d'une catégorie socioprofessionnelle moyenne ou supérieure) quittent effectivement les zones urbaines sensibles (ZUS), et plus souvent les Français que les Africains. Les entrants, plus jeunes (35 à 38 ans d'âge médian), possèdent des caractéristiques sociales faibles et représentent un quart du flux des nouveaux immigrés Africains. Ce double effet de rétention des plus démunis et d'arrivées d'habitants modestes n'enclenche pourtant pas une spirale descendante tirant la composition sociale de ces quartiers vers le bas, grâce à l'amélioration des caractéristiques sociodémographiques des habitants au cours du temps.

Cette étude quantitative s'attache à mettre au jour les mécaniques et les tendances lourdes de la ségrégation en quartiers sensibles en exploitant empiriquement deux voies nouvelles : les mobilités résidentielles et le degré de précarité des quartiers. Pour cela, nous utilisons une source de données longitudinales jamais encore exploitée dans les études de ségrégation, l'Échantillon démographique permanent (EDP), composée à partir des recensements de la population.

L'article s'articule de la façon suivante. Après avoir précisé ce que nous entendons par ségrégation, l'étude se consacre à la présentation des sources, des méthodes et des découpages sociospatiaux. Nous discutons du choix d'un indicateur permettant de déterminer le degré de concentration spatiale des populations défavorisées. Puis, l'étude s'attache à évaluer l'évolution de la ségrégation entre 1990 et 1999, dates des deux derniers recensements exhaustifs de la population qui autorisent l'étude de la mobilité résidentielle des résidents de France. La décomposition statistique du chômage en quartiers sensibles permet alors d'observer finement les contributions de chacune des composantes de la ségrégation de hiérarchie sociale et ethnique dans cette période, cela toutes choses étant égales par ailleurs. L'utilisation d'une matrice des mobilités des résidents des ZUS en fonction de la distribution des taux de chômage des quartiers quittés et des quartiers d'installation dévoile le sens qualitatif de leur mobilité : ascendante, stagnante ou descendante. De plus, elle permet de mettre en lumière les caractéristiques des habitants qui s'agglomèrent dans les quartiers parmi les plus précarisés. Enfin, dans la recherche des risques d'installation dans un quartier plus ou moins défavorisé, nous incluons dans des régressions multinomiales le degré de précarité des quartiers quittés afin de tenir compte des variables inobservées qui leur sont liées.

La ségrégation comme concentration spatiale de populations défavorisées

L'une des difficultés lorsque l'on aborde la ségrégation est de savoir de quoi l'on parle car le vocable est fortement polysémique, et il n'est pas inutile de revenir sur ses significations (Grafmeyer, 1994a). Dans son acception la plus restrictive, elle recouvre l'intentionnalité de mise à l'écart d'un groupe social. La figure emblématique est celle du ghetto religieux ou ethnique. Cette définition est devenue obsolète avec le temps, même si elle semble parfois transparaître en filigrane dans les discours communs. L'utilisation du terme dans la « littérature savante » dépasse cette première signification réductrice. En France, le sens s'est étendu dans les années 1970 à l'inégale localisation des groupes sociaux dans l'espace urbain. À cette occasion, Grafmeyer relève finement que « l'idée de ségrégation trouve ainsi un contenu empirique précis, mais elle risque d'être assimilée, à la limite, à toute forme de différenciation sociale de l'espace urbain » (*ibid.*, p. 36). En forçant le trait, il n'est pas anormal de trouver plus de pêcheurs que d'experts-comptables dans les ports que dans le reste de la ville ! C'est alors moins de ségrégation dont il faudrait parler que de spécialisation des espaces. Cette définition a également une connotation normative implicite d'une mixité sociale idéale qui n'échappe pourtant pas à la critique. Ainsi, l'hypothétique réalisation de la mixité ne serait pas sans effet pervers, notamment à cause des ruptures des solidarités ouvrières et ethniques d'accès à des ressources et des biens culturels communautaires (notamment Bacqué et Simon, 2001 ; Sintomer, 2001 ; Préteceille, 2003a ; Avenel, 2005 ; Charmes, 2009). Certains soulignent même le retournement du concept de mixité en instrument de discrimination dans l'attribution des logements HLM en mobilisant l'idée d'un « seuil de tolérance » aux étrangers (Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005 ; Rudder, 1991). D'autres appuient leur position en remarquant que, par le passé, la mixité a été le prétexte et l'occasion d'une gentrification des quartiers et l'éviction à une périphérie toujours plus lointaine des classes populaires (Bacqué et Simon, 2001 ; Sintomer, 2001). D'un point de vue instrumental, trois autres critiques de la mixité sociale lui sont adressables. La première concerne le niveau spatial visé. La mixité doit-elle être recherchée au niveau de la commune, du quartier ou même du voisinage, comme le remarque Maurin (2004) ? La question n'est pas innocente puisqu'une mixité comparable entre communes, celle que vise la loi SRU (5) s'attachant à l'objectif de 20 % de logements sociaux, n'empêcherait pas une ségrégation entre quartiers d'une même commune, voire au sein même d'un quartier. Effectivement, un quartier socialement mixte peut juxtaposer des cités aux classes sociales homogènes et étanches (Avenel, 2005), voire une microségrégation « d'une cage d'escalier à l'autre, d'une tour à l'autre » (Lapeyronnie, 2008). Le

(5) La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbain fait obligation aux communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants

qui ont moins de 20 % de logements sociaux de mettre en œuvre des mesures de rattrapage pour atteindre cet objectif. Dans l'attente, elles sont assujetties à une contribution financière.

deuxième niveau est l'indétermination de la composition d'un lieu socialement mixte. Faut-il rechercher la mixité à partir d'un équilibre de catégories sociales, d'origines nationales ou « ethniques », de revenus ou d'âge des habitants ou encore d'une synthèse de ces indicateurs ? On voit mal les arguments qui justifieraient ces choix comme la répartition des proportions de ces variables dans le cas d'un indicateur synthétique. Ce qui introduit le troisième niveau qui touche au seuil de la composition sociale idéale vers lequel il faudrait tendre pour satisfaire à l'exigence de mixité. Serait-ce la moyenne, la médiane fixée nationalement, régionalement, au niveau du département ou de l'agglomération, etc. ? Bien sûr, ces questions ne sont pas uniquement instrumentales car les réponses engagent des choix dont l'investissement idéologique n'est pas absent. On pourrait être amené à penser que la recherche de la mixité sociale l'est pour elle-même, sans autre but. Elle ne serait, après tout, qu'un avatar de l'imaginaire républicain français d'une égalité théorique postulée et finalement peu coûteuse. C'est finalement Maurin qui avance l'argument le plus convainquant : « Lorsque le quartier et l'environnement social n'ont pas d'effet sur les destins, la mixité ne représente pas un enjeu réellement décisif. C'est bien l'existence ou l'absence d'effets de contexte (6) qui détermine la plus ou moins grande importance de la mixité pour l'avenir d'une société (7). » (2004, p. 40).

Pour d'autres encore, la ségrégation s'appréhende davantage au travers des inégalités d'accès des groupes sociaux aux biens matériels et symboliques urbains. Grafmeyer attribue au courant marxiste « le diagnostic (et la dénonciation) d'une triple ségrégation du monde ouvrier : par le lieu et la qualité du logement, par les équipements collectifs, et par les distances imposées entre domicile et lieu de travail » (1994b, p. 89). Si la démarche se distingue de celle des inégalités de localisation des groupes sociaux, elle n'en est pas pour autant imperméable. Enfin, la dernière approche privilégie « toute forme de regroupement spatial associant étroitement des populations défavorisées à des territoires circonscrits » (*ibid.*, p. 90). L'image totémique renvoie à celle du ghetto et « en France, [à] la *banlieue sensible*. C'est sans doute dans cette troisième voie que l'on se rapproche le plus de l'acception originelle » (Madoré, 2005, pp. 47-48). L'idée de concentration de populations défavorisées en des lieux circonscrits est importante. Elle exclut, de la sorte, les catégories supérieures polarisées en quartiers aisés souvent plus homogènes et concentrées (Préteceille, 2006a). Implicitement, le concept de ségrégation contient l'idée d'une pénalité supplémentaire qui s'ajoute aux caractéristiques défavorables des populations ségréguées (Felouzis, 2003). Sinon on parlera de

(6) Plus connu sous l'expression d'effet quartier.

(7) Dans sa recension de l'ouvrage *Ghetto français* d'Éric Maurin, Philippe Estèbe émet une première critique adressée aux résultats du programme *Moving to opportunity* (2004). Mais ses remarques judicieuses n'épuisent pas le sujet des effets quartiers, particulièrement dans la réussite ou l'échec

scolaire. À cet égard, la démonstration lumineuse de Maurin de la réussite scolaire d'un élève suivant la composition des classes selon la maturité de ses camarades (saisie par leur mois de naissance de début ou de fin d'année) constitue un protocole d'expérimentation naturelle qui résiste à la critique (2004, pp. 54-56).

polarisation spatiale, terme débarrassé de cette connotation de pénalité et qui s'applique avec plus de justesse aux résidents favorisés des *gated communities* que le vocable ségrégation.

La littérature témoigne depuis longtemps de ces nombreux désavantages. D'abord, la concentration d'individus semblables réduit la circulation des idées et écarte des possibilités offertes par la société civile par l'éloignement des individus ressources et des institutions (Kempen et Özüekren, 1998). L'un des principaux reproches porte sur une éducation de moins bonne qualité par des effets de pairs ou par un modèle d'adultes en état d'échec (Clark, 1965 ; Jencks et Mayer, 1990) ou encore par le retrait des enseignants les plus expérimentés des zones défavorisées (Bénabou, Kramarz et Prost, 2005). La ségrégation engendre des difficultés accrues dans l'obtention d'un emploi à cause du quartier stigmatisant (le « délit de sale adresse ») et de l'éloignement de l'habitat des zones d'emploi. Elle fragilise la cohésion sociale par l'économie souterraine, la délinquance, la violence et les émeutes. À ces effets négatifs sur la société et l'individu, il conviendrait de rajouter les souffrances psychologiques individuelles, notamment la perte d'estime de soi, dont on connaît l'importance dans les pathologies dépressives, les comportements à risques et suicidaires que la stigmatisation et la ségrégation entraînent (Dupéré, Leventhal et Lacourse, 2008 ; Beaud et Amrani, 2005 ; Beaud et Pialoux, 2003). Les études qui découlent de cette approche sont davantage marquées par leur caractère ethnique ou social et se sont développées depuis longtemps aux États-Unis (8) (Clark, 1965). C'est dans cette dernière approche que cette étude s'inscrit, en évaluant l'évolution de la ségrégation en quartiers sensibles (ZUS) selon ses deux dimensions de classe sociale, ou plus exactement de hiérarchie sociale, et ethnique en partant du constat de Rudder : « La ségrégation sociale et la ségrégation ethnique, si elles se cumulent en bien des cas, ne semblent pas purement et simplement identifiables ou réductibles, l'une à l'autre. » (1995, p. 20). Nous avons adopté le terme ethnique par facilité de langage et en opposition avec la ségrégation de classe sociale. En réalité, c'est la nationalité des résidents qui est mobilisée ici, en l'absence d'information sur l'origine parentale dans les recensements (9) et qui permettrait de tenir compte des « secondes générations ». Ces secondes générations, en majorité françaises, sont renvoyées à une identité africaine que l'expression euphémisée « jeunes issus de l'immigration » connote. L'ethnicité provient d'une attribution d'une origine nationale ou ethnique à un groupe par la population dominante selon des caractères physiques ou culturels, réels ou supposés. À l'observation, la corrélation est étroite entre la présence d'étrangers, la présence de « secondes générations » et leur localisation en quartiers sensibles. Ainsi, parmi ceux ayant deux parents français, 8 % habitaient en ZUS en 2006 contre 30 % pour ceux ayant au moins un parent africain (enquête

(8) On consultera avec intérêt la revue des conséquences et surtout des formes et des diverses explications de la ségrégation au cours du temps et selon les diverses écoles de pensée réalisée par Kempen et Özüekren (1998).

(9) La deuxième des dix recommandations pour la mesure de la diversité de la CNIL préconise que les recensements puissent fournir ces informations. Ce n'est pas le cas à ce jour.

Emploi, 2006, calculs de l'auteur). De plus, la non-réponse partielle à la question de la nationalité du père est supérieure de 7 % en ZUS (17 % en dehors contre 24 % en ZUS) indiquant probablement un taux supérieur à 30 % d'Africains et de personnes perçues comme telles en zones sensibles. En ce sens, la nationalité africaine en ZUS, bien que restrictive et insatisfaisante, contient plus d'informations que sa valeur nominale ne le laisse supposer. Il reste à discuter l'indicateur qui définirait pertinemment des populations défavorisées dans un espace ségrégué.

Méthodes, données, indicateur de précarité

Pourquoi le chômage constitue-t-il un indicateur synthétique de précarité ?

L'adoption d'un concept plutôt qu'un autre peut conduire à des résultats différents parfois divergents, et la littérature est remplie de ces exemples récurrents au cours du temps (par exemple, Cortese, Falk et Cohen, 1976 ; Massey, 1981 ; Jargowsky, 1996 ; Johnston, Poulsen et Forrest, 2005). L'utilisation d'un nouvel outil introduit une suspicion légitime, particulièrement lorsque l'on s'intéresse, comme ici, à un sujet qui n'est pas socialement ni politiquement neutre. Jusqu'à présent en France, ce sont principalement les catégories socioprofessionnelles qui ont été utilisées pour évaluer la ségrégation. Le principal défaut de cet indicateur est de considérer comme seul élément discriminant une position approximée sur l'échelle sociale en occultant d'autres éléments structurants comme l'ethnicité, les diplômes, les revenus et même l'âge. D'autant que ces catégories socioprofessionnelles sont particulièrement hétérogènes et évoluent sensiblement au fil du temps. Par exemple, la catégorie emblématique des ouvriers s'est profondément transformée depuis les années 1950. Le noyau dur des ouvriers de l'industrie a laissé place à ceux de l'artisanat et des transports, et les employés sont devenus le groupe prépondérant (10) (Maurin, 2004). Les mutations de la structure sociale constituent une difficulté à produire une mesure pertinente de l'évolution de la ségrégation. Car cela revient à mesurer un objet dont la nature s'est modifiée avec un outil de mesure dont les repères ont changé. Échapper au reproche de normativité oblige alors à la multiplication d'indicateurs pour mieux cerner le phénomène étudié ou à produire un indicateur synthétique de façon raisonnée et qui simplifie le message sans en aliéner le sens. Cet indicateur demande à être construit à partir de la « précarité » sociale des habitants afin de repérer les territoires où se situe une concentration « a-normale » ou une concentration relative de populations socialement défavorisées.

(10) On pourrait pour chaque catégorie socioprofessionnelle donner des exemples d'hétérogénéité, et notamment des employés

(Chenu, 1990) comme des professions intermédiaires et des cadres (Maurin, 2004).

Castel (1995) souligne que l'exclusion d'aujourd'hui renvoie à la précarité de l'emploi, à l'absence de qualification, au chômage, à l'incertitude de l'avenir, auxquels s'ajoutent un sentiment de honte et de culpabilité, une détérioration du statut social, un déficit d'estime de soi et une modification négative de l'identité (Schnapper, 1981 ; Demazière, 1996). Paugam précise que « la strate sociale à laquelle ils [les chômeurs de longue durée] appartiennent est tellement dévalorisée qu'ils intériorisent souvent le jugement négatif que la société tient à leur égard » (2000, p. 114). Ces manques et l'intériorisation de ce regard négatif entraînent une déstabilisation psychologique pouvant être à l'origine de la crise du couple, de sa séparation et plus généralement d'une « dissolution des liens » (Baudelot et Establet, 2003) et aboutir, selon les auteurs, à l'exclusion sociale (Paugam, 1996) ou à la désaffiliation (Castel, 1995). Castel estime que « l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire l'exclusion ou plutôt [...] la désaffiliation. La vulnérabilité sociale est une zone intermédiaire instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité » (*ibid.*, p. 17). En fait, « ce dont souffrent les chômeurs, c'est d'un traumatisme social généralisé qui se répercute sur tous les aspects de la vie quotidienne et sur toutes les dimensions de la personne » (Baudelot et Establet, 2003, p. 33). Ces phénomènes, déjà signalés en leur temps par Lazarsfeld, Jahoda et Ziesel ([1933] 1972), ont acquis plus d'acuité avec la place obsédante occupée par le chômage après les Trente Glorieuses. L'attention des chercheurs ne fait que refléter ce souci premier de la population, que les sondages confirment régulièrement (Boisselot, 2006). Le chômage précarise les individus par un processus de pertes diverses : perte de revenus, perte de statut social, perte de la majeure partie des relations professionnelles (Blanpain et Pan Ké Shon, 1999), perte de repères, perte de l'estime de soi (Schnapper, 1981 ; Baudelot et Establet, 2003). Il y a peu de phénomènes sociaux qui soient à la fois autant stigmatisant, traumatisant et touchant une population aussi large. Une partie des chercheurs, comme le législateur, faisant écho à la préoccupation principale de la population, s'accordent donc à pointer le chômage comme le principal facteur de précarisation des individus.

Le chômage pris comme indicateur a pour caractéristique d'être une synthèse des fragilités et des risques de fractures individuelles et sociales qu'il peut entraîner. En ce sens, il représente le mieux la précarité ou le degré de défavoritisme social des habitants d'un quartier. Littéralement, il désigne les populations socialement désavantagées dans l'obtention d'un emploi : les jeunes, les personnes de plus de 55 ans, les non- ou peu diplômés, les étrangers, les employés et les ouvriers. Si l'accès à un emploi subalterne signale des populations modestes, le chômage labellise et désigne les populations « défavorisées ». Il opère une sélection (dans le sens statistique du terme) entre catégories d'individus indépendants ou non du système assurantiel et plus avant au sein d'une même catégorie, par exemple en sélectionnant les ouvriers parmi les plus fragiles. Pourtant, être individuellement au chômage ne suffit pas à considérer une personne comme socialement fragile. De multiples situations de chômage résultent d'accidents ponctuels, hors même de

l'implication de l'individu, et de réinsertions sans histoire. Mais qu'une catégorie d'individus soit plus systématiquement au chômage établit son handicap social. Qu'un appariement s'effectue ensuite entre lieux et personnes défavorisés est évident à l'observation, facilitant le glissement de la question sociale à la question spatiale (Tissot et Poupeau, 2005 ; Davezies, 2004). Le taux de chômage agrégé au niveau du quartier peut alors être pris comme *un proxy du degré de concentration sociale de populations défavorisées dans un espace donné*, autrement dit du degré de ségrégation spatialisée.

L'indicateur du chômage utilisé ici est dit au sens du recensement. Il est formé à partir des personnes de 15 ans ou plus ayant affirmé être chômeur, en dehors de celles ayant déclaré ne pas rechercher de travail. Il se distingue de la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) qui nécessite que trois conditions soient remplies : être sans emploi (ne pas avoir travaillé, même une heure, durant la semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les conventions du chômage BIT sont plus restrictives que les déclarations spontanées du recensement ; elles ont surtout pour avantage de favoriser les comparaisons internationales.

L'évaluation à deux dates du degré de ségrégation d'une zone urbaine à partir du taux de chômage fait intervenir deux éléments : le rendement des caractéristiques individuelles au regard de la probabilité d'emploi à un instant t (la conjoncture de l'emploi) et la composition sociale du quartier au cours de la même période (la structure de la population). À composition sociale d'une zone contrôlée, l'aggravation de la conjoncture se répercutera par l'augmentation du chômage dans cette zone. De façon symétrique, à conjoncture du chômage contrôlée, l'arrivée de chômeurs ou le départ d'actifs occupés feront augmenter le taux de chômage de la zone. Dans l'étude de l'évolution de la ségrégation spatiale, il est donc nécessaire de neutraliser la dimension conjoncturelle, afin de mesurer l'amélioration ou la détérioration redevables aux seules modifications de la composition sociale du quartier.

Décomposition statistique du chômage entre 1990 et 1999

Une façon de contourner cette difficulté instrumentale est de mettre en œuvre la décomposition statistique proposée par Blinder-Oaxaca et modifiée pour les modèles non linéaires par Fairlie (2005) (Encadré). Cette méthode économétrique permet, dans le calcul de l'évolution du chômage en quartiers sensibles entre 1990 et 1999, de séparer ce qui revient à l'intensité du chômage, au cours de la période, de ce qui ressort des modifications des caractéristiques sociodémographiques des habitants au regard du chômage. À l'aide de cette méthode, il est alors possible d'isoler la ségrégation des individus précaires selon qu'elle est de hiérarchie sociale ou relève de la seule appartenance à une nationalité africaine, en neutralisant les effets spécifiques de la période.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE. – *La décomposition statistique de Blinder-Oaxaca modifiée pour les modèles non linéaires*

La méthode proposée par Fairlie (2005) se déroule de la façon suivante. Un modèle logistique du risque d'être au chômage est établi. Il est constitué par 27 modalités de variables croisées par le sexe des individus afin de tenir compte des risques différenciés selon le genre, soit 54 modalités au total. Sont contrôlés : l'âge (4 modalités), les diplômes (5 modalités), le type de ménage (3 modalités), le nombre d'enfants (3 modalités), la catégorie socioprofessionnelle (10 modalités), la nationalité regroupée (2 modalités). Puis les recensements de 1990 et 1999 sont empilés en ne retenant que les habitants des quartiers sensibles. Les effectifs des deux recensements sont égalisés sur le plus petit. Les effectifs du recensement initialement plus grand sont tirés aléatoirement un certain nombre de fois afin d'éviter d'éventuelles déformations de la structure de la source s'il n'était égalisé qu'une seule fois. La chaîne de calculs est réalisée à chaque itération. Afin de limiter les itérations et de tenir compte des proximités des situations des quartiers vis-à-vis de l'emploi, les coefficients des paramètres des régressions logistiques sont estimés au sein de douze catégories de zones d'emploi auxquelles les quartiers sensibles appartiennent. Ces douze catégories sont déterminées à l'aide de la distribution (en déciles) du taux de chômage de leurs ZUS, auxquelles s'ajoutent deux autres catégories aux extrêmes (inférieur au 5^e centile et supérieur au 95^e centile). Le nombre d'itérations aléatoires retenu est de 50 pour chaque catégorie, soit 600 au total (12 x 50). Les effectifs des deux échantillons étant à la fois importants et proches, l'écart des estimations entre deux itérations au sein d'un même décile est au maximum de l'ordre de quelques centièmes. L'évaluation de la contribution totale à l'évolution de la ségrégation entre deux dates s'obtient en calculant deux jeux de probabilités prédites et en réalisant la différence entre les moyennes des valeurs des probabilités individuelles de ces deux jeux. La formalisation de la décomposition d'une équation $Y = F(X\beta)$ s'écrit de la façon suivante (Fairlie, 2005) :

$$\bar{Y}^{90} - \bar{Y}^{99} = \left[\sum_{i=1}^{N^{90}} \frac{F(X_i^{90} \hat{\beta}_i^{90})}{N^{90}} - \sum_{i=1}^{N^{99}} \frac{F(X_i^{99} \hat{\beta}_i^{90})}{N^{99}} \right] + \left[\sum_{i=1}^{N^{99}} \frac{F(X_i^{99} \hat{\beta}_i^{90})}{N^{99}} \right] - \left[\sum_{i=1}^{N^{99}} \frac{F(X_i^{99} \hat{\beta}_i^{99})}{N^{99}} \right]$$

où

F représente la fonction cumulative de la distribution logistique ;

$\bar{Y}^{90} - \bar{Y}^{99}$ correspond à l'écart du risque d'être au chômage entre 1990 et 1999 ;

N^{90} et N^{99} représentent les effectifs de 1990 et 1999 ;

X_{1i}^{90} et X_{1i}^{99} représentent deux vecteurs de variables indépendantes en 1990 ou en 1999 ;

$\hat{\beta}_i^{90}$ et $\hat{\beta}_i^{99}$ correspondent à des vecteurs de coefficients estimés en 1990 et 1999.

Le premier terme entre crochets représente la partie de l'écart de ségrégation qui est due aux différences dans les distributions de X (la structure des populations) et le second terme la partie due aux différences des processus (y compris les variables inobservées et inobservables) déterminant les niveaux d' Y .

Les contributions de chaque variable indépendante à l'écart de la ségrégation entre 1990 et 1999 sont ensuite calculées. L'identification de la contribution des différences des variables n'est pas directe. La contribution de chaque variable à l'écart de la ségrégation entre deux dates est égale au changement de la moyenne

.../...

des probabilités prédites en remplaçant la distribution de 1990 par la distribution de 1999 de cette variable, tout en maintenant constantes les distributions des autres variables. Les contributions de chaque variable aux variations de la ségrégation entre les périodes sont donc estimées successivement et de façon glissante.

Ainsi, la contribution de X_1 à l'écart entre les deux dates s'exprime par :

$$\frac{1}{N^{90}} \sum_{i=1}^{N^{90}} F(\alpha + X_{1i}^{90} \hat{\beta}_1^* + X_{2i}^{90} \hat{\beta}_2^*) - F(\alpha + X_{1i}^{99} \hat{\beta}_1^* + X_{2i}^{99} \hat{\beta}_2^*)$$

Puis la contribution de X_2 à l'écart s'obtient par :

$$\frac{1}{N^{90}} \sum_{i=1}^{N^{90}} F(\alpha + X_{1i}^{90} \hat{\beta}_1^* + X_{2i}^{90} \hat{\beta}_2^*) - F(\alpha + X_{1i}^{90} \hat{\beta}_1^* + X_{2i}^{99} \hat{\beta}_2^*)$$

Les découpages spatiaux utilisés

Les quartiers sensibles ou « zones urbaines sensibles »

Les zones urbaines sensibles ont été administrativement déterminées par la politique de la ville. Leur nombre est de 751 en France et 717 hors départements et territoires d'Outre-mer. Les ZUS sont définies dans le texte de loi de 1996 par la présence de « grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi » et par une analyse conjointe des élus locaux et de l'État. Une partie des quartiers sensibles est évaluée en fonction de l'écart de leur situation sociale (proportion de chômeurs, de jeunes de moins de 25 ans, de non-diplômés) à la situation de l'agglomération d'appartenance. Ce classement conditionne l'importance des aides de l'État sous forme de mesures fiscales octroyées aux collectivités, aux entreprises, et dans ses efforts de rénovation urbaine. Ces quartiers regroupent 4,5 millions d'habitants en 1999, soit près de 8 % de la population française. On compte en moyenne 6 000 habitants par ZUS et la distribution de leurs effectifs est concentrée pour 61 % des ZUS entre 2 000 et 6 000 habitants (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004).

Trois reproches sont adressés aux ZUS comme découpages sociospatiaux non pertinents : le gommage de l'hétérogénéité des zones sensibles ; le risque de laisser de côté d'autres quartiers défavorisés non classés en ZUS ; enfin, le risque d'interpréter fautivement un décrochage des ZUS avec le reste de la ville et qui pourrait potentiellement être dû à la seule progression des quartiers huppés (Préteceille, 2006a). Effectivement, on sait depuis leur création que les ZUS sont particulièrement hétérogènes, aussi bien en raison de leur morphologie (elles ne sont pas toutes en marge des villes, ni coupées des grandes voies de communication), du type de peuplement et du niveau des difficultés sociales de leurs habitants (notamment Champion et Marpsat, 1996). Or, ces critiques sont principalement valides dans le cas d'une utilisation d'un indice de dissimilarité qui évalue la proportion observée d'un type d'habitants dans un quartier par rapport à celle que l'on devrait observer selon le reste des quartiers de la ville (voir, par exemple, Iceland et Douzet, 2006). Elles ne le sont plus lorsque l'on

observe, comme ici, l'évolution de la population vis-à-vis du chômage de chaque quartier et les mobilités des habitants des ZUS. Les quartiers sensibles les plus défavorisés accusent un taux de chômage deux fois et demi à trois fois plus important que les ZUS les mieux placées. Néanmoins, 90 % des zones sensibles connaissent une situation très défavorable et se situent au-delà du 8^e décile du chômage des quartiers ordinaires et 56 % des ZUS dans les 4 derniers centiles (Tableau A). En creux, cela revient à dire que, au regard du chômage, d'autres quartiers connaissent des difficultés comparables aux zones les plus défavorisées et qu'en se focalisant sur les ZUS l'on n'en tient pas compte. Cette remarque est pertinente et justifierait une étude à part entière sur ces quartiers non classés sensibles marqués par un fort niveau de chômage. Cependant, les zones urbaines sensibles demeurent des lieux bénéficiant de la connaissance des acteurs locaux qui sont intervenus dans leur classement administratif en lien avec la préfecture. Ces agents sociaux ne sont évidemment pas neutres et la classification des quartiers a pu répondre à des volontés, voire à des stratégies variées (Jaillet, 1994). Néanmoins, le classement en ZUS concerne tendanciellement les quartiers où les diverses difficultés se cumulent : habitat dégradé, grands ensembles, concentration du chômage. Il y aurait donc une dimension sociale et morphologique supplémentaire contenue dans ce classement (même si la rigueur de celui-ci est discutable) justifiant d'un examen particulier et qui sans cela diluerait les résultats. L'objet ZUS possède une dimension sociale singulière comme lieu défavorisé (Tableau A) et dont le label ZUS renforce encore la stigmatisation et dévoile ainsi les populations socialement mises à l'index. Pour modérer cette remarque, le classement en ZUS d'un quartier n'est pas toujours connu de ses habitants.

TABLEAU A. – *Répartition des ZUS selon la distribution du taux de chômage des TRIRIS*

Déciles du taux de chômage des TRIRIS	1999	
	Nombre de ZUS	%
≤ 1	1	0,1
]1 à 2]	3	0,4
]2 à 3]	3	0,4
]3 à 4]	2	0,3
]4 à 5]	4	0,6
]5 à 6]	7	1,0
]6 à 7]	17	2,4
]7 à 8]	49	6,8
]8 à 9]	110	15,3
]9 à 10]	521	72,7
<i>Dont :]9 à 9,5]</i>	<i>118</i>	<i>16,5</i>
<i>]9,5 à 10]</i>	<i>403</i>	<i>56,2</i>
Total	717	100,0

Champ : ZUS de métropole.

Note : Les ZUS sont réparties selon la valeur de leur taux de chômage en fonction de la distribution du chômage des TRIRIS, quartiers d'approximativement 6 000 personnes (voir *infra*).

Source : Recensement de la population de 1999.

Les autres quartiers français

Le découpage employé est celui utilisé par Martin-Houssart et Tabard (2002) dans l'établissement de leur typologie socioéconomique des territoires à partir des découpages spatiaux de l'Insee. Les villes d'au moins 10 000 habitants sont découpées en 7 571 « quartiers » (TRIRIS) répartis sur le territoire français hors départements d'Outre-mer. L'IRIS correspond généralement à un pôle de maisons d'environ 2 000 personnes. Un TRIRIS est formé de trois IRIS. Le choix du TRIRIS s'est imposé à cause de la similarité des effectifs moyens des ZUS et de ces autres quartiers français (6 000 personnes en moyenne). Les petites villes (5 000 à 10 000 habitants) sont conservées au niveau communal, et les communes encore plus petites regroupées au niveau du canton ou de l'arrondissement.

Les zones d'emploi

La France métropolitaine est découpée par l'Insee en 348 zones d'emploi, regroupant environ 25 000 actifs logeant dans la même zone. Elles servent ici uniquement à affiner les calculs de la décomposition statistique.

Les sources utilisées

Les recensements de la population de 1990 et 1999

Les recensements exhaustifs représentent encore actuellement la source la plus pertinente pour l'étude des phénomènes infracommunaux sur l'ensemble du territoire français. Ils ont servi au calcul pour chaque quartier de France métropolitaine (voir *infra*), de leur taux de chômage en 1990 et en 1999. Ils permettent ainsi d'évaluer la qualité de la mobilité des habitants des quartiers sensibles : ascensionnelle, de stagnation ou descendante. La distribution du chômage agrégée au niveau du quartier permet également d'être introduite dans les régressions logistiques multinomiales afin de capter l'effet des variables inobservées liées avec leur degré de précarité.

L'Échantillon démographique permanent

L'Échantillon démographique permanent regroupe les informations issues des recensements de la population. La nouvelle méthode de collecte du recensement rénové, en place depuis 2003, est en fait une agrégation de cinq enquêtes par sondage étalées sur cinq ans et ne permet plus le suivi régulier des mobilités résidentielles des habitants (Pan Ké Shon, 2007b). Aucune autre source française n'autorise actuellement le suivi longitudinal des populations au niveau du quartier pour l'ensemble de la France. Pour cette raison, l'investigation ne porte que sur la période courant de 1990 à 1999. Échantillonné à environ 1 %, l'EDP repère la localisation des habitants à chaque recensement à partir de leur quartier. Le rapprochement de l'IRIS de départ et celui d'arrivée permet de déterminer leur éventuelle mobilité. On ne dispose donc pas

de la mobilité à la date précise où elle est réellement effectuée. La date de la mobilité peut se révéler plus proche de 1999 que de 1990. Des modifications substantielles peuvent intervenir dans les caractéristiques des individus au cours de la période : modification du ménage, du statut d'activité, du statut d'occupation du logement, etc. Certaines autres caractéristiques font preuve d'une plus grande inertie, absolue ou relative : date de naissance, diplômes, nationalité. Sauf exception précisée, la partie de l'échantillon utilisée est celle repérant près de 500 000 habitants dotés d'un bulletin de recensement en 1990 et en 1999, en écartant naissances, décès et les personnes absentes à l'un ou l'autre de ces deux recensements.

Résultats

Une réduction relative de la ségrégation de hiérarchie sociale

Entre 1990 et 1999, le chômage a progressé de 19,6 % à 25,8 % en ZUS. Trois interprétations à cette progression peuvent être avancées. La première tablerait sur une mobilité résidentielle qui se serait réalisée de façon déséquilibrée, accentuant la ségrégation en quartiers sensibles. Les habitants socialement mieux armés seraient partis et les personnes aux caractéristiques sociodémographiques plus faibles (chômeurs, non-diplômés, ouvriers non qualifiés, etc.) se seraient installées en zones sensibles. La deuxième interprétation ferait porter le poids de l'aggravation du chômage sur la conjoncture dégradée de l'emploi en France au cours de la période d'observation. Enfin, la troisième combinerait conjoncture dégradée et peuplement désavantageux au regard de l'emploi en ZUS.

En réalité, la décomposition statistique du chômage révèle que la ségrégation en quartiers sensibles s'est globalement atténuée entre 1990 et 1999 (Tableau I). En tenant compte uniquement des modifications de peuplement, il y a bien eu une réduction des populations défavorisées en ZUS aboutissant à une baisse corrélative du chômage de - 1,7 % dans la période intercensitaire. La dégradation de la situation des résidents des ZUS vis-à-vis de l'emploi vient surtout de la conjoncture du chômage, dont l'impact propre s'élève à 4,5 % ($6,2 \% - 1,7 \% = 4,5 \%$). L'aggravation du chômage en quartiers sensibles au cours de la période a touché des populations particulièrement réactives à la dégradation du marché de l'emploi français car socialement moins bien armées pour y faire face. L'amélioration relative des caractéristiques du peuplement a modéré la dégradation de la conjoncture en zones sensibles. Selon notre indicateur, il y a effectivement eu une baisse de la ségrégation sociale en ZUS venant contrarier les représentations courantes d'une aggravation de la ségrégation en France. Impression qui pourrait venir, au moins pour partie, de l'accentuation des difficultés sociales sur la période.

TABLEAU I. – *Décomposition statistique non linéaire du taux de chômage en ZUS entre 1990 et 1999*

Contribution des variables à la variation du chômage entre 1990 et 1999

	Contribution %	Écart type	Contribution/variation %
Nationalité d'un pays africain	0,7	0,0286	11,3
Âge	-0,7	0,0253	-11,3
Diplôme	-0,9	0,0528	-15,1
Type de ménage	0,2	0,0336	3,6
Nombre d'enfants	0,1	0,0242	1,5
PCS des hommes	-0,13	0,0344	-2,2
PCS des femmes	-0,94	0,0389	-15,2
Total	-1,7	-	27,4
Part de l'écart due à la conjoncture et aux inobservées	4,5	-	72,6
Taux chômage en 1990 : 19,6 % ; en 1999 : 25,8 %.			
Écart du chômage 1999-1990 = 6,2 %			

Champ : Actifs des ZUS en 1990 et 1999.

Source : Recensements au 1/4 de la population 1990 et 1999.

Lecture : Les différences de peuplement au regard du chômage entre 1990 et 1999 expliquent une réduction de 1,7 point de pourcentage de l'écart du chômage 1999-1990. À autres variables contrôlées, la progression du chômage de 1 % (0,7 % + 0,2 % + 0,1 %) due à la progression des effectifs des ressortissants africains, à la modification des types de ménages et au nombre d'enfants a été contrée par la baisse simultanée du chômage de 2,7 % (0,7 % + 0,9 % + 1,1 %) redevable aux évolutions des niveaux de diplômes, au vieillissement et aux modifications des répartitions des catégories socioprofessionnelles. Sans ces changements de peuplement, la moyenne du chômage en ZUS en 1999 aurait été de 27,5 % (25,8 % + 1,7 %) au lieu des 25,8 % constatés.

L'examen des contributions de chaque variable à la progression du chômage en quartiers sensibles dévoile précisément la nature de ces modifications. À autres variables contrôlées, la modération du chômage en ZUS provient pour 0,7 % du vieillissement de la population, pour 0,9 % de l'augmentation des niveaux des diplômes et pour 1 % des modifications de répartition au sein des catégories socioprofessionnelles (Tableau I). Ces évolutions modératrices ne sont pas spécifiques aux quartiers sensibles. Elles correspondent à l'évolution démographique globale (vieillissement de la population) et aux modifications intervenues dans la société française au cours de la période (augmentation des niveaux des diplômes, diminution des catégories non qualifiées, progression des cadres). Pour les résidents des ZUS, la part des 15-24 ans ayant quitté le système scolaire avec un baccalauréat ou un diplôme supérieur est passée de 13 % en 1990 à 25 % en 1999, quand simultanément elle s'élevait de 19 % à 37 % en dehors (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004, p. 140). La progression différenciée des niveaux de qualification entre territoires a eu pour conséquence de creuser les écarts au détriment des quartiers sensibles. De plus, 62,7 % des ZUS en 1990 se situaient parmi les 20 % des quartiers de France métropolitaine ayant le taux de chômage le plus important ; ils sont 72,7 % en 1999. Si bien que l'on

aboutit à ce constat à première vue paradoxal : l'amélioration des caractéristiques sociodémographiques des habitants des ZUS au cours du temps (donc moindre ségrégation par une moindre concentration d'habitants défavorisés par rapport à la période $t-1$) et simultanément le creusement des écarts avec les quartiers hors ZUS (accroissement des inégalités en t). Il y a donc une difficulté dans l'évaluation de l'évolution de la ségrégation à cause des modifications des caractéristiques individuelles et sociales de l'ensemble de la population intervenant au fil du temps et dont le barycentre de leurs caractéristiques se déplace insensiblement.

Augmentation de la ségrégation des Maghrébins et des Noirs Africains

Quant aux contributions à l'aggravation de la ségrégation en zones sensibles, elles se répartissent sur trois facteurs. La croissance du nombre des personnes sans conjoint et la progression du nombre d'enfants ont majoré le chômage de 0,2 % et 0,1 %. Enfin, l'alourdissement du chômage en zones sensibles dû à l'accroissement des effectifs des Africains est estimé à 0,7 %, soit une contribution représentant 11 % des écarts du chômage en quartiers sensibles entre 1990 et 1999 (Tableau I). Le nombre des personnes nées au Maghreb ou en Afrique subsaharienne a effectivement progressé de 0,8 % en ZUS contre 0,1 % en métropole entre les deux derniers recensements exhaustifs. Si le peuplement des zones sensibles a fait légèrement reculer la précarité dans ces quartiers sous l'effet des modifications sociodémographiques qu'a connues la France au cours de la période intercensitaire, en revanche l'augmentation des effectifs des Africains dans ces quartiers l'a accentuée.

La population des quartiers sensibles entre 1990 et 1999 est passée de 4,67 millions à 4,46 millions d'habitants. En premier examen, cette baisse tendrait à accréditer la thèse de la fuite de quartiers se révélant apparemment peu désirables. Est-on en présence d'un « *White flight* » en zones sensibles, c'est-à-dire d'un départ des populations françaises dans une volonté d'évitement des populations étrangères ? Les recensements exhaustifs permettent effectivement d'observer la réduction de la part de la population française dans ces quartiers de 6,6 % à 5,9 % sur la période. Simultanément, elle progressait de 20,3 % à 21,1 % parmi les Africains et se réduisait de 12,4 % à 11,4 % parmi les autres étrangers. De fait, seule la part des Africains a continué à progresser en quartiers sensibles. Entre 1990 et 1999, 64 % des Français et 55 % des Africains habitant en zones sensibles ont déménagé contre 56 % pour le reste des Français, 53 % en restreignant le champ aux villes de plus de 20 000 habitants (Tableau II). Contrariant les idées reçues, la mobilité résidentielle est plus forte pour les résidents des ZUS que pour le reste des habitants métropolitains. Cette plus grande mobilité s'explique par une structure de la population plus jeune, plus souvent locataire, occupant des logements plus peuplés, toutes raisons qui poussent traditionnellement à réaliser une mobilité résidentielle. Elle est apparemment plus aisée pour les Français que pour les Africains des ZUS, ce qui permet d'identifier un

premier phénomène ségrégatif lié à leur moindre capacité à se mouvoir. Massey et Denton (1993) expliquaient la plus faible mobilité des Afro-Américains par la discrimination limitant leur choix de logements et les contraignant à conserver le leur. Nous verrons plus loin que des phénomènes discriminatoires sont hautement probables. Évidemment, la condition des Africains en France n'est pas similaire à celle des Afro-Américains, et si l'on observe bien des tendances ségrégatives en France et même en Europe, cela n'a pas de commune mesure avec l'ampleur et l'homogénéité de la ségrégation des ghettos américains (notamment Simpson, 2004 ; Wacquant, 2006 ; Ireland, 2008). En ce sens, la ségrégation française se rapproche davantage de la ségrégation britannique ou hollandaise concernant majoritairement les populations de leurs anciennes colonies (Finney et Simpson, 2007 ; Bolt, Kempen et Ham, 2008).

TABLEAU II. – *Mobilité des habitants qui vivaient en ZUS en 1990 (%)*

	Hors ZUS	Même ZUS	Autre ZUS	Total	Part des migrants de chaque origine
Français	68,6	21,2	10,2	100	63,7
Africains	39,7	44,5	15,8	100	55,4
Autres nationalités	56,4	30,9	12,7	100	56,3

Champ : Habitants des ZUS ayant opéré une mobilité entre 1990 et 1999.

Lecture : Parmi les 63,7 % de Français qui vivaient en ZUS et qui ont déménagé entre 1990 et 1999, 68,6 % vivaient hors ZUS en 1999, 21,2 % dans la même ZUS et 10,2 % dans une autre ZUS.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Les pas des uns et des autres ne les guident pas systématiquement en dehors des zones sensibles car lorsque leurs habitants déménagent, c'est parfois pour se réinstaller dans celles-ci. Ainsi, les données tirées de l'Échantillon démographique permanent montrent que près de 69 % des migrants français contre 40 % des Africains des quartiers sensibles se sont installés en dehors (Tableau II). Le deuxième phénomène ségrégatif est donc lié à la « qualité » inégale de la migration, qui « pousse » les Africains à se réinstaller davantage dans les mêmes ZUS (44 %) ou dans une autre ZUS (16 %) plutôt que dans un quartier moins précarisé. Néanmoins, les Africains quittent majoritairement le quartier sensible dans lequel ils vivaient précédemment. Ce qui consolide une observation précédemment formulée : ce n'est pas l'attraction communautaire qui explique la ségrégation des étrangers puisque ceux-ci, lorsqu'ils le peuvent, quittent les zones défavorisées dans lesquelles ils vivaient (Maurin, 2004, pp. 17-18). Si des phénomènes d'autoségrégation existent, comme par exemple la concentration d'Asiatiques (11) dans le 13^e arrondissement parisien, au vu de nos résultats ils seraient minoritaires.

(11) La comparaison avec le modèle d'autoségrégation des Asiatiques du 13^e n'est pas réellement judicieuse en ce sens que ce quartier n'est pas un lieu défavorisé et la concentration des restaurants asiatiques relève plus d'une logique de spécialisation commer-

ciale de l'espace que d'un regroupement d'individus mus par une logique ethnique. Rappelons que ce « quartier chinois » est en réalité un quartier où se côtoient de nombreuses nationalités de divers pays asiatiques qui ne partagent ni la même langue, ni la même culture.

À ce stade, on ne peut encore déterminer la nature de la ségrégation, de hiérarchie sociale ou ethnique, car les ressortissants africains occupent souvent des positions sociales très modestes et la réponse à cette question nécessite auparavant de contrôler simultanément les facteurs de hiérarchie sociale (diplômes, PCS, etc.). Nous y reviendrons plus loin.

Une promotion résidentielle réduite et moins souvent ascendante pour les mobilités des Africains de ZUS

Pour mieux comprendre ces mécaniques ségrégatives, il faut observer les mobilités effectives des habitants de ZUS, et particulièrement la qualité de leur mobilité résidentielle. S'inscrit-elle dans une trajectoire ascendante, simplement stagnante ou descendante, et s'effectue-t-elle de manière équilibrée entre Français et Africains ? Une première réponse à ces questions est fournie par la lecture de la matrice des mobilités des résidents des ZUS (Tableau III). Cette matrice établit les migrations des habitants de ZUS au cours de la période intercensitaire selon les degrés du chômage de leur quartier de départ et de celui d'installation. Afin d'observer les transitions des habitants des ZUS débarrassées des variations du chômage dans la période intercensitaire, le taux de chômage des quartiers en 1990 a été réattribué aux quartiers d'installation des migrants des ZUS de 1999. Ce qui, sans cela, ferait paraître un habitant déménageant et se réinstallant dans la même ZUS comme une mobilité ascendante ou descendante selon les variations locales du chômage. Pour la même raison, les deux distributions en lignes et en colonnes de la matrice sont fixées aux valeurs de 1990. Le taux de chômage du quartier d'installation du résident est prioritairement celui de la ZUS, lorsque la nouvelle installation est en ZUS, sinon celui du quartier hors ZUS.

TABLEAU III. – *Matrice des mobilités des habitants sortant de ZUS entre 1990 et 1999 (%)*

ZUS de provenance en 1990	Quartier de destination en 1999										Taux de migrants	
	Déciles du taux de chômage du quartier en ZUS ou hors ZUS											
	[1 ^{er} . 2 ^e]	]2 ^e - 4 ^e]		]4 ^e - 6 ^e]		]6 ^e - 8 ^e]		> 8 ^e				
	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain
[1 ^{er} – 2 ^e]	88,5	87,1	7,4	7,2	2,9	4,3	0,8	0,9	0,4	0,5	23,5	19,1
]2 ^e – 4 ^e]	66,2	40,6	28,2	53,4	3,6	4,2	1,0	1,2	1,0	0,6	23,1	29,4
]4 ^e – 6 ^e]	55,5	36,1	11,5	11,5	28,8	48,1	2,1	3,3	2,1	1,0	20,5	16,9
]6 ^e – 8 ^e]	46,9	25,2	14,5	11,3	8,6	8,7	27,1	50,9	2,9	3,9	17,0	16,7
> 8 ^e	35,0	16,9	16,3	8,9	10,7	10,6	5,9	4,8	32,1	58,8	15,9	17,9
Part des installés en 1999												
	61,0	41,9	15,6	22,5	10,6	13,6	6,4	10,5	6,4	11,6	100	100

Champ : Habitants des ZUS ayant migré entre 1990 et 1999.

Note : Les deux distributions du taux de chômage sont celles des quartiers en ZUS en 1990. Afin d'observer les transitions des habitants des ZUS sans les interférences dues aux modifications de la conjoncture du chômage dans la période intercensitaire, le taux de chômage des quartiers en 1990 des ZUS a été attribué aux quartiers d'installation des migrants des ZUS. Le taux de chômage considéré du quartier d'installation est d'abord celui de la ZUS, lorsque la nouvelle installation est en ZUS, sinon celui du quartier hors ZUS.

Lecture : Parmi les habitants ayant opéré une mobilité résidentielle et qui vivaient dans un quartier dont le taux de chômage était classé au-dessus du 8^e décile en 1990, 35 % des Français logeaient en 1999 dans un quartier du 1^{er} au 2^e décile contre 16,9 % des Africains. Quel que soit le quartier de départ, 61 % des Français ayant quitté une ZUS entre 1990 et 1999 habitaient en 1999 dans un quartier du 1^{er} au 2^e décile contre 41,9 % pour les Africains.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

La diagonale du tableau représente une installation qui s'est réalisée globalement à valeur égale du degré de défavoritisme social du quartier quitté et d'installation. Elle représente notamment les réinstallations dans les mêmes zones sensibles. Plusieurs logiques motivent ces réinstallations dans les mêmes quartiers. Schématiquement : le prix des loyers ou la possible discrimination qui rendent difficiles les installations dans d'autres lieux. Les informations d'opportunités de logement sont plus aisément accessibles dans le quartier d'habitation qu'au-delà. Plus simplement, à cause des habitudes prises, de la familiarité acquise avec les lieux, pour le lien créé avec le quartier où les habitants ont passé une partie de leur histoire familiale. De fait, 10 % des habitants de ces quartiers pauvres apprécient leur quartier grâce au lien affectif tissé au cours du temps avec les lieux au travers de l'histoire individuelle et familiale, renforcée par la proximité du réseau de relations (Pan Ké Shon, 2007a).

Mais le plus remarquable provient du fait que la majorité des habitants des zones sensibles ayant migré a effectué une mobilité résidentielle ascendante (la partie gauche de la diagonale du Tableau III). Le fait est particulièrement net, les pas des résidents des ZUS les conduisent vers des quartiers moins précarisés que ceux où ils logeaient auparavant. On pourrait opposer la critique d'un effet de borne à droite : les habitants des ZUS occupant les quartiers davantage en difficulté ne peuvent s'installer que dans des quartiers mieux classés. Outre le fait que ce n'est pas ce qu'il ressort de la lecture du détail de la matrice des mobilités, effet de borne ou non, les mobilités sont majoritairement ascendantes. Inversement, les emménagements dans les quartiers davantage en difficulté sont bien plus rares. Comme chez nos voisins britanniques, les habitants des quartiers défavorisés, lorsqu'ils migrent, ne s'agrègent pas à nouveau dans un quartier ségrégué mais s'établissent au contraire dans un quartier moins ethniquement concentré ou plus aisé (Simpson, 2004). Ce résultat fort, que l'on retrouve donc en Grande-Bretagne, militerait, en première approche, pour le modèle établi par l'École de Chicago de la séparation initiale des communautés d'arrivants suivie par une assimilation à plus long terme.

Mais, pour notre propos, on retiendra que si les Africains effectuent eux aussi majoritairement une mobilité de promotion, elle demeure plus modeste que celle des Français. Ainsi, au cours de la période intercensitaire, parmi les migrants des ZUS, près de 24 % de Français et 19 % d'Africains vivaient dans les quartiers les moins précarisés en 1990. Neuf ans plus tard, après déménagement, ils sont représentés dans ces catégories de quartiers à 61 % et 42 %. À l'inverse, 16 % des Français et 18 % des Africains ayant déménagé d'une zone sensible dans la période intercensitaire vivaient en 1990 dans les ZUS les plus précarisées (deux derniers déciles). En 1999, parmi ces anciens résidents, ils n'étaient plus que 6 % de Français contre 12 % d'Africains. Si, comme on le voit, les Français comme les Africains, lorsqu'ils déménagent, s'extraient des quartiers les plus précarisés, c'est pour les Africains avec moins de succès. Parmi les sortants de ZUS, il y a donc non seulement une moindre sortie des ressortissants africains mais aussi une promotion

résidentielle plus modeste. On met là le doigt sur un constat qui n'est pas en soi explicatif des phénomènes ségrégatifs mais révélateur d'une mécanique de polarisation ethnique en quartiers sensibles.

Mais est-ce bien de ségrégation ethnique qu'il s'agit ou serait-ce seulement l'action d'un panier de « qualités » sociales moins bien fourni que celui des Français et qui rendrait à la fois les départs plus difficiles et les installations plus modestes ? Cette remarque classique dans les débats sur l'attribution de la ségrégation à la classe sociale ou à l'ethnicité demande de mobiliser d'autres outils statistiques afin d'y voir plus clair. Pour cela, un modèle logistique multinomial est utilisé. Il permet de déterminer les risques de s'installer dans un quartier plus ou moins précarisé selon les caractéristiques des habitants et de leur habitat. Cinq classes de quartiers d'installation sont formées par la distribution de leur taux de chômage en 1999. Le quartier considéré est d'abord la zone sensible, lorsque l'individu s'est à nouveau installé en ZUS, sinon le quartier hors ZUS. En contrôlant par l'âge, le type de ménage, le diplôme, le confort du logement, la taille de la ville, le statut d'activité, le statut d'occupation du logement et le degré de précarité du quartier quitté, les ressortissants du Maghreb et d'Afrique subsaharienne ont 4,4 fois plus de risques d'emménager dans un quartier très précarisé plutôt que dans un quartier aisé par rapport aux Français (Tableau IV). Même en écartant les réinstallations dans les mêmes ZUS afin de répondre aux objections d'un éventuel effet d'attraction du réseau relationnel ou communautaire, les Africains ont trois fois plus de risques que les Français de s'installer dans un quartier parmi les plus défavorisés (modèle non montré ici, disponible auprès de l'auteur). Il y a là un résultat fort tendant à nouveau à indiquer un phénomène discriminatoire envers les Africains.

TABLEAU IV. – *Rapport des « risques » relatifs des migrants de ZUS d'emménager entre 1990 et 1999 dans un quartier du...* (Logit polytomique, classe de référence du 1^e au 5^e décile du taux de chômage des quartiers. Odds ratio)

Déciles du taux de chômage des quartiers en 1999 (TRIRIS)													
		] 5 ^e – 8 ^e]			] 8 ^e – 9 ^e]			] 9 ^e – 9,5 ^e]		] 9,5 ^e – 9,8 ^e]		] > 9,8 ^e]	
		Odds ratio	Intervalle de confiance		Odds ratio	Intervalle de confiance		Odds ratio	Intervalle de confiance		Odds ratio	Intervalle de confiance	
Nationalité	Française	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	D'Afrique	1,7	1,4	2,0	2,4	1,9	2,9	2,7	2,2	3,4	3,2	2,6	3,9
	Autres nationalités	1,2	1,0	1,3	1,3	1,1	1,5	1,7	1,4	2,0	1,4	1,1	1,7
Déciles du taux de chômage en ZUS en 1990	] 1 ; 2]	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	] 3 ; 4]	0,9	0,8	1,0	0,9	0,8	1,1	2,1	1,7	2,4	4,5	3,5	5,8
	] 5 ; 6]	1,4	1,2	1,5	1,0	0,9	1,2	1,8	1,5	2,3	10,3	7,9	13,3
	] 7 ; 8]	1,5	1,3	1,7	1,3	1,1	1,6	2,5	2,0	3,1	10,7	8,2	14,0
	] 8 ; 9,5]	2,1	1,8	2,5	2,6	2,2	3,2	3,7	2,9	4,7	11,3	8,4	15,3
	] 9,5 ; 10]	2,6	1,8	3,7	2,2	1,4	3,4	5,6	3,7	8,7	16,4	10,2	26,3

Champ : Habitants des ZUS en 1990 ayant migré au cours de la période intercensitaire.
 Note : Ce tableau est un extrait du modèle polytomique contrôlé également par l'âge de la personne, le confort de son logement, le type de ménage et sa position dans le ménage, ses diplômes, son statut d'activité, son statut d'occupation du logement, la taille de son unité urbaine et la distribution du taux de chômage du quartier quitté. L'odds ratio représente le rapport des chances relatives et s'interprète comme suit : à autres variables contrôlées (voir *supra*), les Africains ont 4,4 fois plus de risques de loger dans un quartier parmi les plus défavorisés (au-dessus du 98^e centile du taux de chômage des quartiers) plutôt que de migrer dans un quartier aisé (en dessous de la médiane du chômage des quartiers) par rapport aux Français.
 L'intervalle de confiance est celui à 95 %. Le niveau de l'odds ratio à 95 % de chance de se situer dans les bornes de l'intervalle de confiance.
 Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Le degré de précarité du quartier influe sur la qualité de la nouvelle localisation

Le degré de précarité du quartier de départ exerce-t-il un effet de rémanence, autrement dit est-il un bon prédicteur de la qualité du quartier d'installation ? L'intérêt de cette question réside dans l'interprétation en termes d'action du contexte (effet quartier), de hiérarchie sociale ou des origines ethniques. Les résultats sont particulièrement frappants. En considérant, par facilité de langage, comme quartiers aisés ceux en dessous de la médiane du taux de chômage des quartiers, les résidents socialement les mieux armés se dirigent en priorité vers les quartiers aisés (Tableau IV). Inversement, les habitants les plus modestes se tournent vers les quartiers les plus défavorisés. Ainsi, en 1990, parmi les migrants des ZUS, les enfants de famille monoparentale, les habitants d'un logement « surpeuplé » et les non-diplômés ont six fois plus de risques de migrer vers un quartier parmi les plus défavorisés plutôt que vers un quartier aisé. Mais le résultat le plus remarquable provient des migrants dont les ZUS étaient parmi les plus précarisées en 1990 et qui, toutes choses étant égales, ont 84 fois plus de risques de s'installer dans un quartier du même degré de précarité en 1999 (Tableau IV), 27 fois en écartant les réinstallations dans les mêmes quartiers ! Et ces risques décroissent régulièrement à mesure de la modestie du taux de chômage des ZUS de départ. Nous reviendrons plus loin sur la façon d'interpréter ces chiffres.

Les entrants en quartiers sensibles : recherche de logements plus grands et premières étapes résidentielles des étrangers

Il est souvent question des désagréments et de la stigmatisation que génère le fait de résider dans un quartier sensible. Les ZUS étant classées parmi les quartiers les moins attractifs, en s'installant en zones sensibles les nouveaux résidents risquent alors d'effectuer à la fois une mobilité résidentielle descendante et stigmatisante. Malgré cela, des habitants continuent à emménager en ZUS. L'Échantillon démographique permanent dévoile deux catégories d'entrants. Il y a d'abord les personnes non recensées en 1990 sur le territoire français mais repérées en ZUS en 1999. Elles représentent 56 % des entrants en ZUS. Dans ce premier groupe, c'est l'accroissement naturel dû aux naissances qui est la raison principale de la croissance (Tableau V). Ainsi, 64 % d'enfants constituent ce groupe, dont 54 % proviennent des naissances. Il est renforcé par les premières arrivées d'immigrants en France, qui représentent 34 % des entrants du groupe, dont 20 % d'Africains.

Le second groupe d'entrants est constitué par les personnes repérées sur le sol national mais hors d'un quartier sensible en 1990, et qui s'y sont installées entre 1990 et 1999. Les étrangers y sont bien moins représentés. Leur part se limite à 12 %, dont 5,5 % pour les Africains. Là non plus, il ne s'observe donc pas d'effet d'attraction qui attirerait les Africains dans une logique communautaire ou ethnique. Le fait que leurs effectifs soient davantage alimentés par les flux d'immigrants plutôt que de résidents suggère une implantation due

aux loyers modestes ou/et une implantation bénéficiant d'un réseau de solidarité familiale ou amicale. Pour ces nouveaux arrivés sur le territoire, les quartiers sensibles constituent l'une des premières étapes de leur parcours résidentiel français. Le réseau jouerait alors le rôle de médiateur initial entre le pays d'origine et celui d'installation, dont l'immigrant une fois installé s'émanciperait. En l'état, cela ne demeure qu'une hypothèse probable qui demanderait à être vérifiée.

TABLEAU V. – *Entrants en ZUS (en %)*

	En ZUS en 1999		France métropolitaine
	Absent EDP en 1990	Présent hors ZUS en 1990	
Enfant au sein d'un couple	49,0	13,6	30,9
Enfant en famille monoparentale	14,8	8,4	4,5
Monoparent	3,2	7,7	2,7
Personne seule	5,1	18,7	8,3
Hors famille	4,5	6,5	3,2
En couple	23,4	45,2	55,2
Total	100	100	100
Nationalité ⁽¹⁾ : d'un pays africain	20,2	5,5	2,1
D'un autre pays étranger	13,7	6,3	5,2
Française	66,1	88,2	92,7
<i>dont DOM</i>	2,9	0,9	0,4
Total	100	100	100
Unité urbaine de moins de 200 000 h	34,1	40,8	62,5
Unité urbaine de plus de 200 000 h	41,1	40,1	22,6
Paris, Île-de-France	24,8	19,1	14,9
Total	100	100	100
Propriétaire ⁽²⁾	13,2	18,0	61,7
Locataire non HLM ⁽²⁾	17,1	18,9	18,6
Locataire HLM ⁽²⁾	64,9	57,0	14,6
Locataire d'un meublé ou hôtel ⁽²⁾	3,0	2,5	1,1
Logé à titre gratuit ⁽²⁾	1,9	3,7	4,1
Total	100	100	100

Champ : Première colonne : absents de l'EDP en 1990 mais en ZUS au recensement de 1999.

Seconde colonne : présents dans l'EDP hors ZUS en 1990 mais en ZUS au recensement de 1999.

(1) Nationalité et département de naissance pour les habitants d'Outre-mer.

(2) Pour cette variable, le champ est réduit aux adultes.

Lecture : Parmi les personnes qui n'étaient pas dans l'EDP en 1990 (en grande majorité non recensées), 20,2 % étaient des Africains et 66,1 % des Français.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Cette implantation est facilitée par la concentration des logements sociaux en ZUS. Selon l'EDP, 65 % des personnes absentes de France en 1990 (naissances incluses) et 57 % du groupe des entrants en zones sensibles repérés sur le territoire national en 1990 logent en HLM en 1999. Ces flux d'entrées se concentrent aux deux tiers pour le premier groupe et à 59 % pour le second dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants. Les arrivées d'immigrés

sur le territoire français sont relativement modestes, annuellement de l'ordre de 163 000 immigrés étrangers au total. En prenant pour point de comparaison le Royaume-Uni, ces arrivées sur le territoire français sont 2,2 fois moindres, avec une proportion identique d'immigrés en provenance des anciennes colonies, soit 38 %. Ce qui équivaut à environ 62 000 personnes pour la France (Thierry, 2004).

L'examen des entrants (12) en ZUS à l'aide d'un modèle multinomial ne peut se réaliser qu'à partir des personnes déjà présentes en 1990 et pour lesquelles les informations avant la migration sont disponibles, car les variables indépendantes ne deviennent explicatives qu'avant la mobilité. Cela contraint à écarter les nouveaux arrivés sur le territoire métropolitain pour lesquels les informations avant leur migration n'existent pas dans les sources. Ce qui revient à écarter les nouveaux immigrés plus nombreux, davantage typés statistiquement et moins à même d'exercer des choix résidentiels exigeants. Les nouveaux immigrés africains arrivés dans la période intercensitaire en zones sensibles se localisent à près de 29 % dans les quartiers les plus précarisés en 1999 (deux derniers déciles de la distribution du chômage) contre 23 % pour les Français et 16 % pour les immigrés d'autres provenances.

TABLEAU VI. – *Risques de migrer dans un quartier classé en ZUS du...*
(Logit polytomique, classe de référence : quartier inférieur ou égal
au 5^e décile du taux de chômage des ZUS en 1999)

	ZUS en 1999			
	Déciles du taux de chômage			
	...] 5 ^e ; 8 ^e]	] 8 ^e ; 9 ^e]	] 9 ^e ; 9,5 ^e]	] 9,5 ^e ; 10 ^e]
Constante	-0,98***	-1,55***	-3,80***	-5,10***
Français	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Africain	0,39***	0,62***	0,44**	0,61***
Autres nationalités	0,12	0,32***	0,15	0,10
Décile du taux de chômage des quartiers de provenance (TRIRIS) en 1990				
] 1 ^{er} ; 2 ^e]	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
] 2 ^e ; 4 ^e]	0,09	0,38***	0,48***	0,37
] 4 ^e ; 6 ^e]	0,45***	0,90***	1,25***	1,51***
] 6 ^e ; 8 ^e]	0,38***	0,87***	1,16***	2,01***
] 8 ^e ; 9,5 ^e]	0,62***	1,33***	1,87***	2,76***
> 9,5 ^e	0,80***	1,65***	2,05***	3,25***

Champ : Habitants hors ZUS en 1990 et repérés dans l'EDP.

Note : Le modèle est aussi contrôlé par la présence d'enfants (moins de neuf ans ou plus de neuf ans), les diplômes, le statut d'activité, le statut d'occupation du logement, la tranche d'unité urbaine.

***, **, * significativement différents aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.

Lecture : Parmi les habitants qui vivaient hors ZUS en 1990, les Africains ont un risque supérieur de s'installer dans une zone sensible défavorisée (dont la distribution du taux de chômage en 1999 est supérieure au 5^e décile) plutôt que dans un quartier mieux classé par rapport aux Français.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

(12) Ce sont les entrants pour lesquels on dispose d'informations avant la migration, c'est-à-dire en 1990.

Les Africains présentent un risque supérieur aux Français de s'établir dans une ZUS davantage déshéritée plutôt que dans un quartier mieux situé sur l'échelle de précarité (Tableau VI). Cette plus grande difficulté des Africains par rapport aux Français, ou même au reste des étrangers, à obtenir un logement dans des quartiers moins précarisés n'est pas directement interprétable comme une discrimination au logement car les données ne permettent pas de contrôler ces résultats notamment par la solvabilité des ménages et de leurs revenus. Et, de fait, les revenus moyens par unité de consommation des ménages étrangers étaient inférieurs de 22 % aux revenus de l'ensemble des ménages en 1996 (Boëldieu et Thave, 2000). Cette modestie des revenus des étrangers pourrait expliquer au moins partiellement l'appariement entre ménages à revenus modestes et quartiers sensibles où les loyers sont modérés. La concentration de logements sociaux y est forte et 61 % des ménages sont locataires en HLM (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004). Néanmoins, ces auteurs font remarquer que 28 % de l'ensemble des immigrés avaient déposé leur demande de logement social depuis au moins trois ans contre une durée deux fois moins importante pour l'ensemble de la population en attente, et ce résultat reste valide en se limitant aux ménages de quatre personnes ou moins afin d'écarter les attentes différenciées selon la taille du logement. L'effet saisi par le quartier dans les modèles multinomiaux permet d'aller plus loin et de mettre au jour une pénalité propre à l'appartenance à un pays africain dans la « qualité » de la mobilité.

Le quartier capte les inobservées de hiérarchie sociale et ethnique

La très grande force prédictive du degré de précarité des quartiers quittés sur le degré de précarité des quartiers d'installation amène à penser que nombre de variables de hiérarchie sociale et/ou ethnique sont omises dans l'évaluation des mobilités des habitants (Tableaux IV et VI). Il serait trop précipité de conclure à un effet quartier sur la mobilité car celui-ci est proportionnel à l'incomplétude du modèle utilisé (Hauser, 1970 ; Vallet, 2005). En effet, l'action des variables manquantes (inobservées ou inobservables) peut être alors fautivement interprétée comme un effet quartier (pour une revue des effets quartiers, voir Marpsat, 1999 ; pour un approfondissement des problèmes économétriques, Manski, 1993). Les recensements, sur lesquels l'EDP s'appuie, ne disposent ni des revenus ni d'informations permettant de repérer statistiquement les descendants d'immigrés. Faute de données adéquates le modèle ne peut donc en tenir compte directement. Ces informations inobservées et corrélées avec le degré de précarité du quartier sont alors captées par la distribution du chômage de ce dernier.

Les effets de contexte, souvent étudiés dans la réussite scolaire des élèves, correspondent à l'action propre du quartier dans cette réussite. Manski précise clairement dans un exemple ce qu'il faut entendre par effet de contexte : « Un exemple peut aider à clarifier la distinction. Considérons la réussite au lycée d'un adolescent. Il y a un effet endogène si, toute chose étant égale par

ailleurs, la réussite individuelle a tendance à varier avec la réussite moyenne des étudiants dans le groupe scolaire ou ethnique du jeune homme, ou un autre groupe de référence. Il y a un effet exogène [effet contextuel selon Manski] si la réussite a tendance à varier avec, disons, la composition socioéconomique du groupe de référence. Il y a des effets corrélés si les jeunes gens de la même école ont tendance à réussir de la même façon parce qu'ils ont des contextes de famille semblables ou les mêmes enseignants. » (1993, pp. 532-533). Transposé à notre sujet, on ne peut penser que la réussite d'un individu à s'installer dans un quartier aisé soit, toutes choses étant égales, influencée par les caractéristiques sociales des autres résidents du quartier de départ.

Mais prenons le problème autrement afin d'aller plus loin. Le degré de précarité des quartiers de départ figurant dans les régressions (Tableaux IV et VI) capte une part du pouvoir explicatif de la hiérarchie sociale due aux variables inobservées dans la qualité de la nouvelle localisation. Car les caractéristiques observées d'un habitant des quartiers aisés ont de fortes chances d'être en réalité différentes de celles d'un habitant des quartiers pauvres. Ainsi, par exemple, en quartier aisé un bachelier pourrait avoir plus souvent investi dans un baccalauréat valorisé (scientifique) qu'un bachelier logeant dans un quartier plus modeste. Plus tangible, les différences de revenus d'un ouvrier ou même d'un cadre sont de l'ordre de 30 % en moyenne selon qu'ils logent en quartier sensible ou au-dehors (Pan Ké Shon, 2005). D'autres caractéristiques sont inobservées chez les résidents des zones sensibles (expérience professionnelle, présentation de soi, particulièrement décisive dans l'obtention d'un emploi comme d'un logement, etc.). Dans ces circonstances, à variables contrôlées du modèle et aux inobservables captées par le degré de précarité du quartier, la persistance du fait d'être Africain sur le risque de s'installer dans les quartiers parmi les plus précarisés accrédite l'hypothèse de phénomènes discriminatoires.

De plus, les populations potentiellement discriminées ne sont pas toutes statistiquement repérées : Harkis (natifs algériens engagés dans l'armée française lors de la guerre d'Algérie), autres natifs algériens dotés de naissance de la nationalité française lorsque l'Algérie était française, naturalisés, et surtout les descendants d'immigrés (ou perçus comme tels) nés sur le territoire français (Blanc, 1991). L'exemple américain de la ségrégation des Afro-Américains et des Amérindiens nous enseigne qu'il n'y a pas besoin d'être immigré ou étranger pour être ségrégué. Toutes ces populations sont potentiellement sujettes à la discrimination, mais l'information étant indisponible dans le recensement français, il n'est pas possible d'en tenir compte statistiquement. Or, de nombreux observateurs remarquent que les descendants d'immigrés ont plus de difficultés à accéder à l'emploi et par conséquent au logement (notamment Beaud et Pialoux, 2003 ; Borgogno, Frickey et Primon, 2004 ; Domingues Dos Santos, 2005 ; Meurs, Pailhé et Simon, 2006). D'un point de vue statistique, ces populations grossissent la modalité des Français tout en étant discriminées de façon comparable aux ressortissants africains. Elles modèrent ainsi les écarts observés d'installation ou de sorties

des quartiers les plus précarisés dans les résultats des régressions, en atténuant, en quelque sorte, les contrastes. Ce qui revient à dire que la ségrégation ethnique est sous-estimée. Le constat de la ségrégation ethnique en France confirme les résultats convergents de chercheurs du domaine (notamment Blanc, 1991 ; Simon, 1998 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Maurin, 2004 ; Préteceille, 2006b). Ainsi, Tanter et Toubon constataient-ils que « les politiques de peuplement telles qu'elles ont été définies, qui relativisent le rôle (voire la vocation) du logement social en fonction des configurations sociales, ont aggravé la spécialisation ethnique des espaces qu'elles étaient supposées combattre. En délégitimant les familles immigrées là où elles étaient accueillies, ces pratiques ont contribué à faire qu'elles ne soient pas accueillies ailleurs, notamment dans le parc social neuf à la localisation peu ou moins périphérique et à renforcer ainsi leur concentration dans les lieux stigmatisés » (1999, p. 83). Le rapport du groupe de travail du Conseil national de l'habitat (2005, p. 15) cité dans l'avis du Haut conseil à l'intégration (2007, p. 25) dresse un constat accablant : « Mais la très grande majorité, la plupart même, des prises de position discriminatoires en matière d'accès au logement se trouvent fondées sur la nationalité ou l'origine du demandeur, son patronyme, ses caractères raciaux ou ethniques. Ces facteurs jouent manifestement, en matière de discriminations dans l'accès au logement, un rôle prépondérant, presque exclusif. » Ces constats trouvent un écho dans l'analyse de Massey et Denton. Ils remarquaient que ce n'étaient pas les personnes ethniquement ségréguées qui seraient à la recherche d'un entre-soi aboutissant à une plus forte ségrégation, mais à l'inverse le rejet des populations dominantes fuyant la promiscuité des Afro-Américains (Massey et Denton, 1993).

Les recensements français indiquent que les effectifs des immigrés africains sont les seuls à avoir progressé en zones sensibles entre 1990 et 1999. Ils sont près de trois fois plus représentés en ZUS que sur le territoire national métropolitain (21,1 % contre 7,3 %). Plus de 30 % de la population maghrébine se concentre en quartiers sensibles bien que les ZUS regroupent moins de 8 % des habitants de France (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004, p. 36). Les Français représentaient 6,6 % des nationaux en ZUS en 1990 et 5,9 % neuf ans plus tard. Dans le même temps, les immigrés autres qu'Africains voyaient leur part diminuer de 12,4 % à 11,4 %. De plus, selon l'Échantillon démographique permanent, les quartiers sensibles ont absorbé 25 % du flux (13) des étrangers d'origine africaine et 12 % des étrangers des autres nationalités entre 1990 et 1999. La ségrégation ne touche pas que les ressortissants africains. Elle pénalise aussi les personnes perçues comme « descendants d'immigrés » et en tenir compte augmenterait sensiblement le niveau de la ségrégation ethnique.

(13) Le calcul est réalisé à partir de l'ensemble des absents dans l'EDP en 1990 et présents dans l'EDP en 1999.

Discussion

Force est de constater les mouvements contradictoires mais cohérents qui éloignent les mieux lotis, retiennent les plus disqualifiés et « attirent » les résidents modestes dans les quartiers sensibles. Pour autant, ces phénomènes qui devraient converger vers une aggravation de la ségrégation spatiale n'aboutissent pas à l'enclenchement d'un cercle vicieux ségrégatif de hiérarchie sociale sur la période considérée. Le vieillissement de la population et l'augmentation du niveau des diplômes concourent à une réduction mécanique de la ségrégation de classe sociale même si la conjoncture dégradée du marché de l'emploi dans la période intercensitaire a accru l'écart du chômage entre les zones urbaines sensibles et les autres quartiers.

Jusqu'à présent la ségrégation a été davantage perçue comme un « stock » que le résultat d'un processus dynamique, de flux continus de migrants, conforté en cela par l'image misérabiliste de l'assignation à résidence, d'une sorte d'immobilité à perpétuité qui s'accorde mal avec la réalité. La perception de la ségrégation spatiale au travers des mobilités entre entrants et sortants amène à un réexamen du sens même de la ségrégation en France, en introduisant la dimension de flux temporels. Ainsi, pour une grande part des habitants, habiter en quartiers sensibles représente une étape ponctuelle au cours de leur trajectoire résidentielle, une transition qui se révèle temporaire. La forte mobilité des habitants évoque davantage une circulation saine des individus des zones sensibles. Ce constat peut apparaître choquant car il va à l'encontre d'idées reçues, mais il suffit de penser que les diverses motivations habituelles des mobilités résidentielles associées pour quelques-uns à la volonté de quitter certains quartiers stigmatisés ou en proie à l'insécurité trouvent une concrétisation, au moins pour une bonne part de la population. L'aspect pathologique de la ségrégation française en ZUS vient de la concentration, année après année, de certains types de populations qui rencontrent plus de difficultés à « circuler ».

Les parcours résidentiels des Africains des quartiers sensibles s'effectuent de façon bipolaire. La majorité des Africains quittant les quartiers sensibles s'installe dans des quartiers moins précarisés, indiquant par là une frange en cours d'« intégration » résidentielle, sans pour autant qu'ils soient remplacés par des immigrés d'une autre ethnie comme dans le cas de Los Angeles (Clark, 1996). À partir de son terrain d'enquête (une ville de l'Ouest de 150 000 habitants), Lapeyronnie (2008) montre contradictoirement qu'une nouvelle immigration venant de Mayotte motive les départs des immigrés précédents d'Afrique du Nord dans un mouvement d'intégration des anciennes vagues d'immigration et le remplacement par des immigrés de nouvelles origines. Ce remplacement, qui colle parfaitement au schéma dessiné par l'École de Chicago, ne semble pourtant pas correspondre aux larges mouvements des migrations résidentielles qui ont lieu sur l'ensemble du territoire national. Sur le versant optimiste, la forte mobilité

sociorésidentielle ascensionnelle, en volume comme en qualité de la mobilité, est particulièrement encourageante. Elle indique que ce n'est pas un « *White flight* » ou un « *White avoidance* » (un évitement blanc) qui est en cours, mais plutôt un « *All run* ». Néanmoins, ces départs de l'ensemble des catégories ethniques de ces quartiers s'effectuent avec moins de facilité pour les Africains. Pour ces derniers, le modèle de ségrégation mis en évidence ici ressemble pour partie à celui développé par Robert Ezra Park (1926) d'une polarisation initiale suivie ensuite par une installation dans des espaces plus mélangés semblant indiquer par là une « assimilation ». La mise au jour de ce phénomène est fondamentale dans l'identification des problèmes et donc des solutions à mettre en œuvre, en écartant l'hypothèse d'autoségrégation ou de regroupement communautaire parfois exprimée dans les mondes universitaire et politique. Car seuls les flux des nouveaux immigrants et l'accroissement démographique viennent grossir les effectifs des Africains en quartiers sensibles. Ce constat suggère davantage l'utilisation du réseau relationnel des immigrants, à un moment de leur parcours résidentiel où ils sont davantage dépendants et précarisés. Cela traduit aussi des exigences plus modestes de leurs conditions d'habitat pour les mêmes raisons. De ces réflexions, il faut retenir que l'aide à la mobilité résidentielle des habitants serait à même de jouer sur la mixité sociale. Encore faut-il vaincre les rigidités institutionnelles à l'accueil de ces personnes mobiles de la part des communes et des bailleurs sociaux et, d'un point de vue terre à terre, y développer simultanément des unités de logements accueillant des familles nombreuses (Oblet, 2007).

Il reste que, du « *All run* », on ne sait pas si les motivations tendancielles des nationaux français et des Africains sont identiques. Le départ des nationaux français est-il de l'ordre du « *White flight* » ou de l'évitement persistant des populations étrangères (ou assimilées telles) dans un réflexe xénophobe ? Cela reviendrait à valider la thèse défendue par Maurin (2004) de la recherche d'un entre-soi, thèse qui au final reste non démontrée (Estèbe, 2004). Quant au départ des Africains correspond-il à une mobilité ascensionnelle interprétable comme une intégration résidentielle de fait ? Selon Loïc Wacquant (2006), les répulsions des résidents des ZUS proviendraient moins d'un racisme latent que du stigmate négatif attaché aux lieux et des rapports parfois difficiles avec les jeunes en proie à la rage contre diverses injustices sociales. Ainsi, à travers cette thèse, l'érosion des effectifs des quartiers sensibles, observée entre 1990 et 1999, serait consécutive à la stigmatisation et aux nuisances attachées aux lieux. Les motivations individuelles à quitter les quartiers sensibles sont probablement multiples, mais à l'observation elles demeurent liées au degré de leur précarité, les résidents effectuant quasi systématiquement une mobilité ascendante (Tableau III). Il semblerait donc qu'une « volonté » d'ascension résidentielle les anime, c'est-à-dire de vivre dans des quartiers plus attrayants ou un désir de fuir des quartiers répulsifs. Ainsi, aux États-Unis les Blancs comme les Noirs quittent les quartiers Noirs, non pas par une motivation xénophobe mais à cause des problèmes de pauvreté (insécurité, nuisances, manque d'aménités, etc.) qui sont habituellement confondus avec la présence de résidents Afro-Américains (Harris, 1999, 2001). En réalité, les rapports des résidents avec leur quartier sont divers. Selon une

étude récente, seuls 10 % de la population des quartiers défavorisés se plaignent spontanément de l'insécurité dont une part les amène à déclarer vouloir déménager, 45 % indiquent un lien lâche avec leur quartier qui s'approche d'une indifférence au moins affichée, et 40 % mènent un rapport globalement satisfaisant (Pan Ké Shon, 2009). Il ressort aussi de cette étude une nette corrélation positive entre le niveau de chômage du quartier et les habitants exprimant un sentiment d'insécurité ou un rapport d'« indifférence » avec celui-ci. S'il y a une fuite à cause du manque de sécurité, elle se limite à une frange restreinte des résidents (moins de 10 %) logeant parmi les quartiers sensibles les plus précarisés. Dans cette optique, le reste des mobilités résidentielles proviendrait davantage des multiples raisons qui poussent les individus à déménager (décohabitation, agrandissement de la famille, rupture ou mise en couple, accès à la propriété, rapprochement du lieu de travail ou des enfants, retraite, veuvage, expulsion, etc.) et à cette occasion dans un quartier plus attrayant. En tant que telle, la sortie des ZUS serait alors majoritairement une raison de second ordre. Toutefois, on notera que les arrivées n'ont pas compensé les départs, et qu'il y a à l'évidence un manque d'attractivité de ces quartiers.

Malgré tout, le départ des Africains des quartiers sensibles leur est plus difficile que pour les nationaux français. Parmi les habitants qui résidaient en ZUS en 1990, 44 % des Français se sont installés hors ZUS contre moitié moins pour les Africains. La part des Africains qui continue à se polariser dans les quartiers parmi les plus précarisés, dans un contexte d'une amélioration globale des mobilités des autres habitants, interroge. Leurs effectifs en ZUS sont renforcés annuellement par les familles résidentes du territoire français, familles qui en s'agrandissant recherchent un logement plus grand et financièrement accessible. Les effectifs d'immigrés en quartiers sensibles sont aussi alimentés par les flux annuels d'immigration qui, malgré les politiques restrictives d'entrée en France, ont progressé continûment pour se maintenir aux alentours de 100 000 nouveaux arrivants africains sur l'ensemble du territoire (Thierry, 2004). Ces phénomènes d'accroissement naturel et d'apports d'étrangers par les flux migratoires en quartiers ségrégués ne sont évidemment pas spécifiques à la France. Ils ont été récemment mis au jour dans les recherches européennes, notamment en Angleterre par Simpson (2004) et en Suède par Bråmås (2006), ce qui tendrait à valider l'idée d'un modèle ségrégatif européen. Toutefois, l'importance du parc social de logements et son rôle dans la polarisation spatiale des Africains semble être une spécificité française (Oblet, 2007). À l'issue de ce travail, nous pouvons donc conclure que la ségrégation ethnique en quartiers sensibles français provient de la conjonction de trois phénomènes : l'arrivée de flux d'immigrés davantage drainés en quartiers sensibles, l'augmentation de la taille des familles et les difficultés particulières des Africains à opérer une mobilité résidentielle, et, lorsque celle-ci est possible, ascendante.

*

* *

Nous avons pu démontrer qu'être Africain ajoute bien une pénalité supplémentaire dans le risque d'être ségrégué, tendant à révéler, toutes choses égales, un phénomène discriminatoire se traduisant par une concentration des ressortissants africains dans les quartiers sensibles les plus précarisés. L'effort d'intégration sociale que devraient fournir les immigrés afin de s'assimiler, thème matérialisé par le « Contrat d'accueil et d'intégration » (14), ne paraît donc être ni le vrai problème, ni la véritable solution. Car, lorsqu'ils en ont les moyens, les Africains opèrent majoritairement une mobilité résidentielle ascendante que l'on pourrait qualifier d'« intégration résidentielle de fait ». Par ailleurs, les indicateurs sociodémographiques entre descendants d'immigrés et nationaux sont proches, montrant ainsi une convergence des comportements familiaux et culturels (Wacquant, 2006). Alors où se situe le problème ? Lapeyronnie dresse un constat sans fard : « Des groupes minoritaires, très largement assimilés, sont vécus comme une menace par la population majoritaire. Ils font l'objet de pratiques de ségrégation et de discrimination et sont construits comme des problèmes. Il en résulte un fort décalage entre la conscience des habitants du ghetto d'être fortement intégrés à la culture et à la société moderne et le rejet qu'ils subissent au nom d'une image d'eux-mêmes comme inassimilables. » (2008, p. 396). On mesure le fossé existant entre les mesures publiques et le ressenti des Africains et de ceux perçus comme leurs descendants. Sur le versant pessimiste, avec le relâchement des politiques publiques en faveur des quartiers défavorisés, le départ d'une partie des résidents des ZUS risque de s'accroître et de concentrer alors les plus démunis incapables de partir, ceux en butte à la discrimination au logement, comme les plus « tolérants » aux conditions résidentielles dégradées, particulièrement les nouveaux immigrés. Comme a pu l'écrire Loïc Wacquant (1993), la convergence de ces deux types de ségrégation enclencherait alors un processus dont le *Dark ghetto* américain représenterait alors l'« épure sociologique » des quartiers ségrégués et des problèmes qui pourraient y survenir.

Selon les auteurs, les logiques qui président à la ségrégation spatiale trouvent leurs sources dans les comportements individuels, dans la « tyrannie des petites décisions » : l'évitement des lieux et des personnes socialement ou ethniquement dévalorisées, la recherche d'un entre-soi préservant le capital scolaire et immobilier (Maurin, 2004 ; Bolt, Kempen et Ham, 2008), l'évitement des jeunes aux comportements anxiogènes et celui de la stigmatisation du quartier (Wacquant, 2006), l'aversion pour l'insécurité, le manque de commodités (Harris, 2001) et l'attraction de logements bon marché jouant comme une trappe à pauvreté résidentielle dans les zones sensibles. Mais ces logiques sont loin d'être uniquement individuelles. Elles dépendent aussi de décisions institutionnelles favorisant ou handicapant l'accès au parc de logements, notamment social, et sa dispersion sur le territoire national. Ainsi, sont impliquées les politiques de localisation, d'attribution et de disponibilité de

(14) La loi du 24 juillet 2006 rend la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration obligatoire pour tout nouvel arrivant sur le territoire français.

logements sociaux par les élus municipaux (loi SRU), les stratégies de location et de « peuplement » des bailleurs sociaux, qui réservent leurs logements les moins désirables aux Africains et instaurent des quotas d'immigrés en invoquant la mixité sociale, s'appuyant sur l'argument du « seuil de tolérance » (Vieillard-Baron, 1996 ; Simon, 1998 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations, 2001 ; Tissot, 2005 ; pour le seuil de tolérance, voir Rudder, 1991). On comprend mieux alors les difficultés particulières des Africains à opérer une mobilité ascendante lorsque les choix possibles de logements sont restreints institutionnellement. Est-ce pénalisant ou faut-il rejoindre l'opinion répandue que la ségrégation comporte aussi des avantages comme l'accès aux ressources communautaires ? Outre que l'accès potentiel à ces ressources n'a jamais été évalué rigoureusement, rappelons que la ségrégation induit des externalités négatives et handicape l'enseignement des jeunes en entretenant une culture d'opposition aux valeurs du groupe majoritaire, une moindre réussite sociale aux études et à l'emploi, un délitement de la cohésion sociale, etc. (Clark, 1965 ; Maurin, 2004 ; Bénabou, Kramarz et Prost, 2005). Ceci perpétue les places sociales et spatiales assignées et rend ainsi illusoire l'égalité des possibles sur laquelle se fondent les démocraties (Maurin, 2004 ; Bolt, Kempen et Ham, 2008). Nous touchons là du doigt le point névralgique des débats sur la ségrégation et sur la mixité sociale en France. Pour les désengluier des positionnements strictement idéologiques, il serait nécessaire de se confronter rigoureusement avec les trop rares études empiriques françaises et les qualités opérationnelles de leurs conclusions.

Contrairement à la Grande-Bretagne, la France ne s'est pas engagée dans une politique active de réduction de la discrimination ethnique, notamment à cause de sa volonté d'être *colour blind*. Le modèle républicain d'intégration à la française s'accorde d'autant plus mal à des mesures d'*affirmative action* qu'il fait face à un électorat natif peu sensibilisé aux problèmes rencontrés par les immigrants (Blanc, 1991). Dikeç émet une critique plus radicale encore en analysant dans son ouvrage les émeutes de 2005 : « Le problème n'est pas que le républicanisme est en soi incompatible avec la diversité. Le problème est que l'imaginaire républicain est si blanc et si chrétien que n'importe quelle manifestation de mécontentement – dans les rues ou dans les espaces de la politique institutionnelle – par les citoyens plus bronzés et non chrétiens (ou pensés comme tels) de la République fait surgir rapidement des inquiétudes au sujet des valeurs et des principes de celle-ci. » (2007, p. 177) (15). S'il est difficile de tenir un discours univalent sur la ségrégation des Africains, il reste que, hors de la question sociale, il y a bien une question raciale en France. Avec Lapeyronnie, on s'accordera à dire que le racisme en France « s'inscrit dans une continuité historique et culturelle lourde, celle de l'incorporation de

(15) « *The problem is not that republicanism is inherently incompatible with diversity. The problem is that the republican imaginary is so white and so Christian that any manifestation of discontent – either on the*

streets or in the spaces of institutional politics – by the republic's darker and non-Christian (or thought to be so) citizens quickly evokes concerns about the values and principles of the republic. »

populations différentes dans une culture qui les a infériorisées ou niées. Il ne peut être ramené aux simples conséquences d'un problème social, de crise ou d'anomie. C'est aussi pourquoi nous retrouvons la question raciale à chaque étape de notre analyse du ghetto » (2008, p. 397).

Au-delà, la ségrégation ethnique est dépendante des flux migratoires, migrations qui sont nourries par les besoins des populations du Sud et qui touchent aux diverses politiques nationales. La complexité des interactions montre que le bas prix des logements, l'évitement des populations défavorisées, voire la xénophobie ne sont pas les seuls moteurs à ce phénomène composé de différentes strates (Bolt, Kempen et Ham, 2008). La ségrégation demande à être embrassée dans sa dynamique d'ensemble en tenant compte des différents niveaux : individuel, institutionnel et des relations entre pays d'immigration et pays d'accueil afin d'anticiper les problèmes à venir.

Jean-Louis PAN KÉ SHON

Ined
133, boulevard Davout
75020 Paris

jean-louis.pan-ke-shon@ined.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Avenel C., 2005. – « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, 12-5, pp. 62-71.
- Bacqué M.-H., Simon P., 2001. – « De la mixité comme idéal et comme politique. À la recherche du dosage social optimal dans la ville », *Mouvements*, 13, pp. 22-24.
- Baudelot C., Establet R., 2003. – *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard.
- Beaud S., Amrani Y., 2005. – *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte.
- Beaud S., Pialoux M., 2003. – *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard (Pluriel).
- Bénabou R., Kramarz F., Prost C., 2005. – « Les Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? », *Économie et statistique*, 380, pp. 3-34.
- Blanc M., 1991. – « Urban housing segregation of north African "immigrants" in France » dans E. D. Hutmann, P. W. Blauw, J. Saltmann (eds.), *Urban housing segregation of minorities in Western Europe*, Durham, Duke University Press, pp. 145-154.
- Blanpain N., Pan Ké Shon J.-L., 1999. – « À chaque étape de la vie, ses relations », *Données sociales*, Paris, Insee, pp. 346-353.
- Boëldieu J., Thave S., 2000. – « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee première*, 730.
- Boisselot P., 2006. – « L'évolution des opinions des Français par rapport aux enjeux sociaux et à la protection sociale entre 2000 et 2006. De fortes attentes envers l'État en matière de logement et de lutte contre le chômage », *Études et résultats*, 517.
- Bolt G., Kempen R. (van), Ham M. (van), 2008. – « Minority ethnic groups in the Dutch housing market : spatial segregation, relocation dynamics and housing policy », *Urban studies*, 45, 7, pp. 1359-1384.

- Borgogno V., Frickey A., Primon J.-L.**, 2004. – « Identification des discriminations dans l'accès à l'emploi des diplômés du supérieur issus de l'immigration », *Migrations études*, 124.
- Brâmă A.**, 2006. – « "White flight" ? The production and reproduction of immigrant concentration areas in Swedish cities, 1990-2000 », *Urban studies*, 43, 7, pp. 1127-1146.
- Castel R.**, 1995. – *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard (L'espace du politique).
- Champion J.-B., Marpsat M.**, 1996. – « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville », *Économie et statistique*, 294-295, pp. 47-65.
- Charmes É.**, 2009. – « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? » : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>.
- Chenu A.**, 1990. – *L'archipel des employés*, Paris, Insee (Études).
- Chenu A., Tabard N.**, 1993. – « Les transformations socioprofessionnelles du territoire français, 1982-1990 », *Population*, 6, pp. 1735-1769.
- Clark W. K.**, 1965. – *Dark ghetto : dilemmas of social power*, New York (NY), Harper & Row [trad. : *Ghetto noir*, Paris, Laffont, 1966].
- 1996. – « Residential patterns : avoidance, assimilation, and succession » dans **R. Waldinger, M. Bozorgmehr** (eds.), *Ethnic Los Angeles*, New York (NY), Russell Sage Foundation, pp. 109-138.
- Conseil national de l'habitat**, 2005. – *Rapport du groupe de travail « Discriminations dans l'accès au logement »*, présenté par Georges Cavallier.
- Cortese C. F., Falk R. F., Cohen J. K.**, 1976. – « Further considerations on the methodological analysis of segregation indices », *American sociological review*, 41, 4, pp. 630-637.
- Davezies L.**, 2004. – « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et politiques*, 52, pp. 47-53 : <http://id.erudit.org/iderudit/010588ar>.
- Demazière D.**, 1996. – « Chômage et dynamiques identitaires » dans **S. Paugam** (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte (Textes à l'appui), pp. 335-343.
- Dikeç M.**, 2007. – *Badlands of the republic. Space, politics, and urban policy*, Oxford, Blackwell (RGS/IBG Book series).
- Domingues Dos Santos M.**, 2005. – « Travailleurs maghrébins et portugais en France. Le poids de l'origine », *Revue économique*, 56, 2, pp. 447-464.
- Dupéré V., Leventhal T., Lacourse É.**, 2008. – « Neighborhood poverty and suicidal thoughts and attempts in late adolescence », *Psychological medicine*, publié en ligne par Cambridge University Press : doi : 10.1017/S003329170800456X.
- Estèbe P.**, 2004. – « Recension de Éric Maurin, 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social* », *Lien social et politiques*, 52, pp. 162-167 : <http://id.erudit.org/iderudit/010599ar>.
- Fairlie R. W.**, 2005. – « An extension of the blinder-oaxaca decomposition technique to logit and probit models », *Journal of economic and social measurement*, 30, 4, pp. 305-316.
- Felouzis G.**, 2003. – « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44, 3, pp. 413-447.
- Finney N., Simpson L.**, 2007. – *Internal migration and ethnic groups : evidence for the UK from the 2001 Census*, Manchester, The University of Manchester, CCSR Working Paper, 2007-04.
- Grafmeyer Y.**, 1994a. – *Sociologie urbaine*, Nathan, Paris.
- 1994b. – « Regards sociologiques sur la ségrégation » dans **J. Brun, C. Rhein** (dirs.), *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 85-117.
- Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations**, 2001. – « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *Note de synthèse du GIP GELD*, 3.
- Harris D. R.**, 1999. – « Property values drop when blacks move in, because... : racial and socioeconomic determinants of neighborhood desirability », *American sociological review*, 64, 3, pp. 461-479.
- 2001. – « Why are whites and blacks averse to black neighbors ? », *Social science research*, 30, 1, pp. 100-116.

- Hauser R. M.**, 1970. – « Context and consex : a cautionary tale », *American journal of sociology*, 75, 4, pp. 645-664.
- Haut conseil à l'intégration**, 2007. – *Le logement des personnes immigrées*, Avis à Monsieur le premier ministre : http://www.hci.gouv.fr/article.php3?id_article=107.
- Iceland J., Douzet F.**, 2006. – « Mesurer la ségrégation raciale et ethnique dans les milieux résidentiels », *Hérodote*, 122, pp. 25-43.
- Insee**, 2005. – *Les immigrés en France*, Paris, Insee (Insee-références).
- Ireland P.**, 2008. – « Comparing responses to ethnic segregation in urban Europe », *Urban studies*, 45, 7, pp. 1333-1358.
- Jaillet M.-C.**, 1994. – « La "territorialisation" des politiques de lutte contre l'exclusion », *Géographes associés*, 14-15, pp. 63-65.
- Jargowsky P. A.**, 1996. – « Take the money and run : economic segregation in US metropolitan areas », *American sociological review*, 61, 6, pp. 984-998.
- Jenks C., Mayer E.**, 1990. – « The social consequences of growing up in a poor neighborhood » dans **M. Mc Geary, L. Lynn** (eds.), *Concentrated urban poverty in America*, Washington (DC), National Academy, pp. 111-186.
- Johnston R., Poulsen M., Forrest J.**, 2005. – « On the measurement and meaning of residential segregation : a response to Simpson », *Urban studies*, 42, 7, pp. 1221-1227.
- Kempen R. (van), Özüekren A. S.**, 1998. – « Ethnic segregation in cities : new forms and explanations in a dynamic world », *Urban studies*, 35, 10, pp. 1631-1656.
- Lapeyronnie D.**, 2008. – *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont (Le monde comme il va).
- Lazarsfeld P., Jahoda M., Ziesel H.**, [1933] 1972. – *Marienthal. The sociography of an unemployed community*, London, Tavistock.
- Lévy J.-P.**, 2003. – « Population patterns and household trajectories in the residential milieu : the example of the Seine-Saint-Denis », *Population*, English edition, 58, 3, pp. 365-400.
- Madoré F.**, 2005. – « La ségrégation sociale dans les villes françaises : réflexion épistémologique et méthodologique », *Cahiers de géographie du Québec*, 49, 136, pp. 45-60.
- Manski F. C.**, 1993. – « Identification of endogenous social effects : the reflection problem », *The review of economic studies*, 60, 3, pp. 531-542.
- Marpsat M.**, 1999. – « La modélisation des "effets de quartiers" aux États-Unis. Une revue des travaux récents », *Population*, 54, 2, pp. 303-330.
- Martin-Houssart G., Tabard N.**, 2002. – « Représentation socioéconomique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », *Document de travail Insee*, F0208 : http://www.insee.fr/fr/docs_doc_travail/f0208.htm.
- Massey D. S.**, 1981. – « Social class and ethnic segregation : a reconsideration of methods and conclusions », *American sociological review*, 46, 5, pp. 641-650.
- Massey D. S., Denton N. A.**, 1988. – « The dimensions of residential segregation », *Social forces*, 67, 2, pp. 281-315.
- 1993. – *American apartheid : segregation and the making of the underclass*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Maurin É.**, 2004. – *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil (La république des idées).
- Meurs D., Pailhé A., Simon P.**, 2006. – « The persistence of intergenerational inequalities linked to immigration : labour market outcomes for immigrants and their descendants in France », *Population*, English edition, 61, 5-6, pp. 645-682.
- Oblet T.**, 2007. – « La ville solidaire au pouvoir des maires » dans **S. Paugam** (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social).
- Observatoire national des zones urbaines sensibles**, 2004. – *Rapport 2004*, Paris, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Délégation interministérielle à la Ville, ONZUS.
- 2005. – *Rapport 2005*, Paris, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Délégation interministérielle à la Ville, ONZUS.

- Pan Ké Shon J.-L.**, 2005. – « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique*, 386, pp. 1-33.
- 2007a. – « Residents' perceptions of their neighbourhoods : disentangling dissatisfaction, a French survey », *Urban studies*, 44, 11, pp. 2231-2268.
- 2007b. – « Le nouveau recensement et son impact sur l'étude des mobilités », *Population*, 62, 1, pp. 117-138.
- 2009. – *L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés. Dépassement du seuil de tolérance... aux étrangers ou à la misère ?* Paris, Ined (Document de travail de l'Ined, 157).
- Park R. E.**, 1926. – « The urban community as a spatial pattern and a moral order » dans **E. W. Burgess** (ed.), *The urban community*, Chicago (IL), The University of Chicago Press, pp. 3-18.
- Paugam S.** (dir.), 1996. – *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte (Textes à l'appui).
- 2000. – *Le salarié de la précarité : les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social).
- Peach C.**, 1998. – « South Asian and Caribbean ethnic minority housing choice in Britain », *Urban studies*, 35, 10, pp. 1657-1680.
- Préteceille E.**, 2003a. – « Lieu de résidence et ségrégation sociale », *Cahiers français*, 314, pp. 64-70.
- 2003b. – « La division sociale de l'espace francilien », rapport de recherche, Paris, Observatoire sociologique du changement, Fnsp-Cnrs : http://osc.sciences-po.fr/equipe/ctit_preteceille.htm#.
- 2006a. – « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? », *Sociétés contemporaines*, 62, pp. 69-93.
- 2006b. – « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne » dans **H. Lagrange** (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social), pp. 195-246.
- Rhein C.**, 1998. – « Globalisation, social change and minorities in metropolitan Paris : the emergence of new class patterns », *Urban studies*, 35, 3, pp. 429-447.
- Rudder V. (de)**, 1991. – « Seuil de tolérance et cohabitation ethnique » dans **P.-A. Taguieff** (dir.), *Face au racisme*, Paris, La Découverte (Essais), tome 2, pp. 154-166.
- 1995. – « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? Éléments de réflexion sur les relations interethniques » dans **R. Galissot, B. Moulin** (dirs.), *Les quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou Quart monde ?* Paris, Karthala, pp. 11-30.
- Saint-Julien T., François J.-C., Mathian H., Ribardièrre A.**, 2003. – « Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 : approches intercommunales et infracommunales et évolutions des différenciations intercommunales 1990-1999 » : <http://www.parisgeo.cnrs.fr/download.htm>.
- Sarre P., Phillips D., Skellington R.**, 1989. – *Ethnic minority housing : explanations and policies*, Aldershot, Avebury.
- Schnapper D.**, 1981. – *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- Simon P.**, 1998. – « Ghettos, immigrants, and integration. The French dilemma », *Netherland journal of housing and the built environment*, 13, 1, pp. 41-62.
- 2007. – « Comment la lutte contre les discriminations est-elle passée à droite ? », *Mouvements*, 52, pp. 153-163.
- 2008. – « "Race", ethnique et statistiques en France », *Revue française de sociologie*, 49, 1, pp. 153-162.
- Simpson L.**, 2004. – « Statistics of racial segregation : measures, evidence and policy », *Urban studies*, 41, 3, pp. 661-681.
- Sintomer Y.**, 2001. – « Mixité sociale et lutte pour l'égalité », *Mouvements*, 15/16, pp. 218-220.
- Tabard N.**, 1993. – « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et statistique*, 270, pp. 5-22.
- Tanter A., Toubon J.-C.**, 1999. – « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34, pp. 59-86.
- Thierry X.**, 2004. – « Recent immigration trends in France and elements for a comparison with the United Kingdom », *Population*, English edition, 59, 5, pp. 635-672.

- Tissot S.**, 2005. – « Une “discrimination informelle” ? Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, pp. 54-69.
- Tissot S., Poupeau F.**, 2005. – « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, pp. 5-9.
- Vallet L.-A.**, 2005. – « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, 56, 2, pp. 363-369.
- Vieillard-Baron H.**, 1996. – *Banlieue, ghetto impossible*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Wacquant L.**, 1993. – « De l'Amérique comme utopie à l'envers » dans **P. Bourdieu** (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil (Libre examen), pp. 263-278.
- 2006. – *Parias urbains. Ghetto – banlieues – État*, Paris, La Découverte.
- Weber M.**, [1921] 1974. – *Économie et société*, Paris, Plon.